DISCOURS APOLOGÉTIQUE

DU CHANOINE

FRANÇOIS AGIUS DE SOLDANIS,

CONTRE

LA DISSERTATION

HISTORIQUE ET CRITIQUE,

SUR LE NAUFRAGE DE ST. PAUL DANS LA MER ADRIATIQUE,

Publiée par Mr. l'Abbé LADVOCAT, Bibliothécaire de Sorbonne, &c.

Inserée dans le Recueil B. *imprimé en* 1753.

BIBLIOTECA NAZIONALE NAPOLI

A AVIGNON,

Chez ALEXANDRE GIROUD, seul Imprimeur de Sa Sainteté.

M. DCC. LVII.

Nullus reprehenſor formidandus eſt amatori veritatis. Etenim, aut inimicus reprehenſurus eſt, aut amicus. Si ergo inimicus inſultat, ferendus eſt. Amicus autem, ſi errat, docendus, ſi docet, audiendus.

S. Aug. Lib. 11. *de Trinit. in Proemio.*

A

MONSEIGNEUR

FR. PAUL ALPHERAN DE BUSSAN,

EVÊQUE DE MALTE,

ARCHEVÊQUE DE DAMIETTE,

Aſſiſtant du Trône de N. S. P. le Pape Benoît XIV. Conſeiller de S. M. le Roi des deux Siciles Charles IV. Grand-Croix & Commandeur de Vaours & Baïone de l'Ordre de S. Jean de Jeruſalem.

MONSEIGNEUR,

IL ſembloit que la Diſpute qui s'eſt élevée avec tant de chaleur parmi les Sçavans, il y a quelques années, au ſujet du Lieu où l'A-

pôtre St. Paul a fait naufrage, non seulement devoit être terminée, mais que la queſtion même étoit décidée pour toujours en faveur de notre Iſle. Quelle doit donc être notre ſurpriſe de la voir aujourdhui renouvellée dans une Diſſertation Critique, par un Docteur François, qui oſe encore tenter de nous ravir cet honneur, pour le donner aux Meledіens ?

Jaloux de la gloire de ma Patrie, je me hâte de repouſſer les traits qu'on veut lui porter de nouveau ; je voudrois même effacer les moindres cicatrices des bleſſures qu'elle pourroit avoir reçuës. C'eſt-là le motif, MONSEIGNEUR, qui en m'engageant aujourdhui à entreprendre ce petit Ouvrage, m'inſpire en même tems le deſſein de le mettre ſous la protection de Votre Grandeur.

Vous voyez, MONSEIGNEUR, combien il porte avec lui de titres pour la mériter ; j'ai travaillé ſur un fonds qui vous appartient, puiſque vous regardez avec raiſon ce myſtérieux naufrage du S.

Apôtre, comme ordonné dans les décrets de la divine Miſéricorde, pour le ſalut de votre Peuple. C'eſt dans ce moment heureux que fut plantée dans notre Iſle cette Foi que vous arroſez avec tant de zéle par vos travaux Apoſtoliques; c'eſt dans ce moment que fut fondée cette Cathédrale que vous gouvernez par votre ſageſſe, que fut placé ſur le Siége Epiſcopal le Saint Evêque Publius auquel vous avez ſuccedé, & dont vous nous retracez les vertus.

Il ſeroit difficile que vos entrailles paſtorales ne fuſſent pas émuës en voyant attaquer une tradition ſi glorieuſe pour votre troupeau, ſi reſpectable par ſon ancienneté, conſtatée par tant de monumens autentiques, & atteſtée par preſque tous les Interprètes ſacrés. En vain quelques Critiques trop diſpoſés à la ſéduction d'une opinion nouvelle ont voulu donner aux Habitans de l'Iſle de Meleda un honneur dont ils n'avoient jamais joüi, auquel ils n'avoient même jamais ſongé de prétendre. Daignez, MONSEIGNEUR,

prendre contre leur nouvel Apologiſte, ces armes que j'ai l'honneur de vous offrir au nom de tous mes Concitoyens. En quelles autres mains les remettrions-nous avec plus de confiance, que dans celles d'un Prélat ſi diſtingué par cette ſagacité dont vous avez donné des preuves dans la conduite de l'affaire délicate avec le Souverain Pontife regnant Benoît XIV.? un Prélat ſi connu par ce tendre amour pour ſon Egliſe qu'il chérit comme une chaſte Epouſe, qu'il a comblée de ſes bienfaits, (1) *enrichie par des dons de toute eſpêce qui ont ajouté tant de ſplendeur & de majeſté à ſes auguſtes Ceremonies;* (2) *ce Séminaire,* MONSEIGNEUR, *que vous avez établi, & bâti de vos épargnes, pour être l'Ecole de la ſaine Doctrine & de la Diſcipline Eccléſiaſtique, ces Tombeaux antiques raſſemblés par vos ſoins*

---

(1) *La ſcelta Biblioteca ſtabilita per tutti i Succeſſori voſtri.*

(2) *Sino aver ottenuto l'Indulto Apoſtolico alli Canonici che la ſervono l'uſo dla Mitra e Croce di tro Pettorale.*

dans un même lieu, (3) *où répoſent les cendres de tant d'illuſtres Prélats qui ont accompagné S. Louis dans ſa Croiſade, & qui ont conſommé avec lui le ſacrifice de leur vie dans la Ville de Tunis, l'Egliſe de S. Paul de la Ville Valette, érigée en Collégiale, dix Canonicats* (4) *fondés dans l'Egliſe* (5) *du Goze, un autre ajouté à ceux de votre Cathédrale, l'établiſſement de l'Hoſpice de* Santa Venera *pour de pieux Hermites, ſont autant d'Epoques heureuſes qui tranſmettront à la poſterité la gloire de votre Gouvernement. Je ne dirai rien de votre illuſtre Famille, dans laquelle ſe ſont trouvées en même tems les trois plus hautes Prélatures de votre Ordre : Je ſens que votre modeſtie arrête les mouvemens de mon cœur reconnoiſſant de vos bienfaits & des graces que j'ai reçuës* (6) *de M. Al-*

---

(3) *Nel Cimitero del Gozo nel 1755.*
(4) *Sei da Voi, e quattro da Voi procurate.*
(5) *Collegiata.*
(6) *Sino della mia tenera età.*

pheran votre Oncle, Prieur de l'Egliſe; la mémoire que j'en conſerverai durera autant que le profond reſpect avec lequel je ſuis,

MONSEIGNEUR,

DE VOTRE GRANDEUR,

Le très-humble & très-obéiſſant ſerviteur, FRANÇOIS AGIUS.

DISCOURS APOLOGÉTIQUE.

1. LEs événemens célébres ont toûjours exercé la plume des Savans; ce qu'ils ont d'obſcur a été l'objet de leurs laborieuſes recherches, ce qu'ils ont de douteux, a été la matiere de leurs doctes conteſtations. Que de travaux entrepris pour découvrir l'origine, la patrie & la famille d'Homere? Sept Villes des plus célébres de la Gréce ſe ſont diſputées l'honneur d'avoir donné le jour à ce grand Homme. Sella dans l'Epire, & Cryſopolis dans la Theſſalie prétendent l'une & l'autre avoir vu naître Stace l'ancien, qui reçut la couronne de la main de l'Empereur Domitien dans les Jeux Albaniens. Que de peines épargnées, ſi la patrie de ces deux hommes eût été connüe?

Gel. L. 2. C. 11. Noct. attic.

Elog. Acad. di Giacinto Gimma. T. 1. pag. 36.

2. Plus de ſeize Siécles ſe ſont écoulés depuis que l'Iſle de Malte eſt en poſſeſſion

paiſible de l'honneur d'avoir donné l'hoſpitalité à S. Paul après ſon naufrage ; & ce n'eſt que depuis quelques années que les Mélédiens ont penſé à le lui diſputer. Mais leurs vains efforts n'ont ſervi qu'à affermir & confirmer davantage notre gloire.

3. Je ne fus donc pas médiocrement ſurpris, lorſque dernièrement il me tomba entre les mains une *Diſſertation hiſtorique & critique* ſur le lieu où S. Paul fit naufrage, par M. l'Abbé Ladvocat, Bibliothecaire de Sorbonne ; (*a*) d'autant plus que je n'apperçus rien de nouveau dans cet Ouvrage, ſoit à l'égard de l'opinion que cet Auteur entreprend de défendre, ſoit à l'égard des preuves dont il tâche de l'appuyer.

4. Je ne doute point que la lecture de cette Diſſertation n'ait fait naître dans l'eſprit de pluſieurs perſonnes des doutes ſur un Fait qu'elles regardoient auparavant comme inconteſtable. Accoûtumées à adopter les faits ſuivant l'opinion généralement reçuë, ſans ſuivre les Critiques dans leurs diſcuſſions, elles ſont auſſi les

(*a*) Dans un Livre intitulé : *Recueïl B*, imprimé à *Luxembourg* 1753. qui m'a été communiqué par S. Exc. M. le *Bailli de Fleuri*, actuellement Général des Eſcadres de Malte, petit-neveu du Cardinal de Fleuri, premier Miniſtre d'Etat, à la Page 19.

plus faciles à ſe laiſſer tromper par la nouveauté, qui ſéduit toûjours, parce qu'elle plaît; mais la Diſſertation nouvelle n'a pas eu ſur moi le même avantage, elle m'a trouvé déjà préparé; la ſeconde lecture que j'en ai faite, m'a mis en pays de connoiſſance, je me ſuis rappellé l'Ouvrage de Dom George, Abbé Benedictin, (*a*) dont elle eſt un abrégé & une traduction, que le nouveau Critique a diviſée en vingt-huit Chapitres.

5. J'ai tout lieu d'être ſurpris qu'il ait ſuivi, ſans s'en appercevoir, une route ſi battuë, & qu'il n'ait pas ſenti que la foibleſſe des argumens du Pere Benedictin, qui ne ſont pas même de lui, (*b*) a cédé

(*a*) Intitulé : *Divus Paulus Apoſtolus in Mari, quod nunc dicitur* Venetus Sinus, *naufragus* ; *Autore D. Ignatio Georgio Benedictino &c. Venetiis, apud Chriſtophorum Zane 1730.* M. Ladvocat n'a pas beſoin de nous dire à la Page 121. que c'eſt le Livre dont il s'eſt le plus ſervi : on le voit aſſez.

(*b*) Le Religieux Benedictin a fait uſage de la vie de S. Publius Evêque de Malte, commentée par le Pere Vincent Modica Jeſuite Maltois ; c'eſt ce que je puis aſſurer, puiſque j'ai entre mes mains la Vie de S. Publius, compoſée en Latin par le Pere Jerôme Manduca en 1600. Le Commentaire eſt manuſcrit, & j'y ai trouvé tous les Argumens du Pere George propoſés en objections. Il a donc bien mauvaiſe grace, après s'en être ſi bien ſervi, de le mépriſer comme il fait, Page 261. *Quem neſcimus quis ſit* ? Beaucoup d'autres n'ont pas penſé de

depuis long-tems à la force des preuves du ſentiment général, & n'a ſervi qu'à affermir davantage l'opinion ancienne, canoniſée par une tradition non interrompuë, & ſi clairement établie par tant d'illuſtres Ecrivains. (*a*) Il eſt donc éton-

---

même, tels que *Riela*, *Incofer* de Epiſt. B. M. V. ad Meſſan. *Pirri* Sicil. Sac. T. 2. N. 7. Eccleſ. Melit. *Abela* Malta illuſtr. *Fabio Aſcenſo* dans le Panegyrique de Ste. Roſalie, *Latour* dans ſon Traité de la Bulle d'or, *Cianter* & autres.

(*a*) En 1731. M. l'Abbé *Guyot de Marne*, Prêtre conventuel de l'Ordre de Malte François, a écrit en faveur de notre Iſle contre Meleda, une Lettre en Latin adreſſée à M. le Cardinal de Polignac, imprimée à Rome *in quarto*.

En 1732. M. *Ubert Benvoglienti*, Siennois, a compoſé un petit Ouvrage de 30. pages, intitulé : *Notizie intorno il naufragio di S. Paolo*, qui n'a point été imprimé.

En 1735. le P. *Emmanuel Aghilera*, Jeſuite d'Alicante, a compoſé un Ouvrage en très-bon Italien, en deux Tomes *in quarto*, qui n'a point été imprimé.

En 1737. le P. *Giuſeppe Vittorio di S. Angelo*, préſentement Prieur des Carmes déchauſſés, fit imprimer à Naples un Panegyrique, qui a été prononcé dans l'Egliſe Collégiale de S. Paul de Malte, au ſujet du naufrage de S. Paul, où il attaque le ſiſtême du Pere Benedictin.

En 1738. M. le Comte *Cianter* donna ſon Ouvrage *in quarto*, intitulé : *de divo Paulo in Melitam Siculo-Adriatici Maris inſulam naufragio ejecto, Diſſert. Apologet. &c.* L'Auteur du Journal des Savans de Paris le dit mal à propos né en Sicile, il eſt Maltois.

nant qu'on ait tenté de nouveau de rajeunir une queſtion ſurannée, & de donner du crédit à une opinion proſcrite. (*a*) Tel ſera le jugement qu'on portera du nouvel Ouvrage, quoique ſon Auteur diſe pour ſe juſtifier page 21. que la queſtion eſt curieuſe & intéreſſante par rapport à l'Hiſtoire Eccléſiaſtique & à la Géographie, dont elle donne occaſion d'éclaircir & de déterminer pluſieurs points.

6. Le ſçavant Benedictin n'eſt pas l'Auteur de la queſtion litteraire touchant le naufrage de S. Paul : je lui trouve une origine bien plus ancienne. L'Empereur Conſtantin IX. dit Porphirogenète, (*b*) confondit

---

Dans la même année le P. *Bonaventure Attardi*, Ex-Provincial Auguſtin *d'Argyrium*, donna un petit Livre *in quarto*, intitulé : *la Bilancia della verità &c.* à Palerme.

En 1739. Il parut à Veniſe un Ouvrage en deux Vol. *in quarto* du P. *Rupert de S. Gaſpard*, Carme déchauſſé, qui a pour titre : *Divus Paulus Apoſtolus è Melitâ Illyricanâ in Africanam redux*, &c.

Voyez les Ouvrages de *Jean-Frédéric-Wandalinus* de *Melita Pauli*, Edit. Hafniæ 1707. de *Salomon Deylingius Obſervationum ſacrarum* Part. 1. N. 56. Edit. Lipſiæ. 1737. de *Jean Erneſtus Imman. Walchius* in Diſſert. *de Deo Melitenſium*, Edit. Jenæ. 1752.

(*a*) L'Auteur du Journal des Savans en 1745. dit : „ Voilà tout ce qui concerne de plus près la „ queſtion dont il s'agit, & elle paroît décidée par „ la ſeule expoſition. „

(*b*) *Lib. de adminiſtrando Imperio ad Romanum*

le premier l'Iſle de Meleda avec celle de Malte ; cette opinion, parée de l'attrait de la nouveauté a ſéduit pluſieurs Ecrivans, & enfin le Pere George en la remettant au jour en 1730. (*a*) reſſentit une ſorte de complaiſance en tâchant de donner à ſa patrie un honneur dont elle n'oſoit ſe flâter. Mais ſon Ouvrage n'a point fait fortune. Il ſe vit auſſi-tôt attaqué & terraſſé par une foule d'Adverſaires auſquels il ne put répondre. Il mourut en 1737. (*b*) & ſon ſiſtême perit avec lui.

Porphirogenitum filium, *cap. 36.* Il a été ſuivi par Denis le Chartreux, Caïetan, Montan, David Chitræus, Nicolaus Legenus, François Pazaleas, Cælius ſecundus Curio, Lucas Lindanus, Orbinus Lucarus, Razzi, &c. Notre Adverſaire n'a pas raſſemblé à la Page 121. plus de douze Auteurs en ſa faveur, & Malte en 1738. en avoit plus de 600. comme aſſure M. Cianter Page 452. Le Lecteur peut ſe contenter de lire Caïetan, dont le P. Laubruſſel, dans ſon Traité des abus de la Critique en matiére de Religion, *Edit. de Paris 1711. pag. 9.* dit : „ qu'il aima mieux puiſer dans les ſources cor„ rompuës des Juifs, que dans les Ecrits des Peres, „ le vrai ſens de la Bible. „

(*a*) Le Comte *Bagnolo* dans la *Raccolta Calogeriana*, T. 29. pag. 115. parle de cette queſtion litteraire, & M. *Antonio Sandini* dans ſon *Hiſtoire Apoſtolique*, pag. 12. *Pro Melitâ Adriatici Sinus accuratè & uberrimè diſputatum eſt nuper ab eruditiſſimo viro Ignatio Georgio Benedictino è Congregatione Melitenſi Raguſino.*

(*b*) Le P. Rupert de S. Gaſpard parle ainſi de

7. M. l'Abbé Ladvocat a cru pouvoir donner une nouvelle vie à l'opinion du naufrage de S. Paul dans l'Iſle de Méléda ; il eſt vrai, que la précaution qu'il prend de traiter la queſtion pour & contre, montre bien qu'il ſentoit intérieurement la témérité de ſon entrepriſe ; mais en même-tems, à travers ſon impartialité étudiée, on découvre aiſément le penchant décidé qu'il a pour la cauſe des Mélédiens, c'eſt ce penchant qui lui a mis la plume à la main pour en prendre la défenſe.

8. Je dois l'avoüer cependant, le nouvel Adverſaire des Maltois ſe préſente à l'attaque d'une toute autre maniere que le Docteur Mélédien. Je ne vois dans ce dernier qu'un ſtyle amer, une humeur continuelle contre notre Nation, un mépris affecté pour elle & pour tous les Savans

---

ſa mort : *Ad lautiſſimam invitavit cœnam clariſſimus Dominus Eques* Claudius Valiſnerius, *R. D. Abbatem* Ignatium Georgium *amicorum optimum ; in viâ ad clariſſimi D. Equitis ædes pergens occiſus eſt in tenebris à truculentis Siccariis* : T. 1. Inſp. III. Diat. II. §. V. pag. 275. M. l'Archevêque de Raguſe paſſant à Malte peu de tems après ſa mort, aſſura qu'il mourut dans ſa chambre en s'habillant. Ce Prélat étoit à portée de ſçavoir le fait, ayant ſon Palais près du Monaſtère des Peres Bénédictins, où eſt mort le Pere George. Il mérite à cet égard plus de croyance, comme témoin oculaire, que le Carme déchauſſé.

qui ne ſuivent pas ſon opinion. J'aime bien mieux traiter avec le Reſtaurateur de ſon ſyſtême, chez qui je ne trouve point ces caractères, dont je connois d'ailleurs l'étenduë des lumiéres & des connoiſſances par la lecture que j'ai faite de quelques-uns de ſes Ouvrages, & plus encore par le témoignage que m'en a rendu M. l'Abbé Boſcheron, Membre comme lui de la célébre Faculté de Sorbonne & de l'Ordre illuſtre de Malte. Je me flatte de le réconcilier avec nous & de le convaincre, que c'eſt ſur les côtes de notre Iſle & non ſur celles de l'Iſle de Meleda, que S. Paul fit naufrage ; avec d'autant plus de facilité, qu'il a déclaré qu'il ne prenoit aucun parti dans la queſtion préſente.

9. C'eſt le but que je me propoſe en écrivant contre lui ce Diſcours Apologétique pour l'honneur de la vérité, & la gloire de ma patrie.

10. Tous les Critiques, qui ont traité la queſtion du naufrage de S. Paul, pour s'être jettés dans des diſcuſſions étrangéres, ſont tombés dans une prolixité accablante pour les Lecteurs. M. l'Abbé Guyot de Marne a été juſtement loûé par les Auteurs du Journal des Savans (*a*) d'avoir

(*a*) Journal des Savans, mois de Février 1745. Il refute en peu de mots le ſiſtême du Pere

évité cet écueil ; pour me conformer à ce digne modèle, je me renfermerai dans quatre Paragraphes.

11. Je ferai voir dans le premier que S. Luc a étendu la Mer Adriatique jusqu'à l'Isle de Malte.

12. Je prouverai dans le second que le Vent Typhonique est le Vent Euro-Aquilo, & non Euro-Clydon.

13. Dans le troisiéme j'apporterai des preuves que les Vipères étoient vénimeuses à Malte avant l'arrivée de Saint Paul.

14. Enfin, il sera démontré dans le quatriéme, que le terme de Barbares convenoit aux Maltois, & non aux Meledіens.

15. Quoiqu'il soit flatteur pour moi de penser, que nous habitons le lieu, qui a donné l'hospitalité au Saint Apôtre, & qui a été honoré de sa pa-

---

Georges, & un peu après il dit : „ Si ces deux der„ niers n'avoient eu en vûë que la question dont „ il s'agit, leur Ouvrage n'auroit guéres excedé la „ longueur de la Lettre de M. de Marne. » Mais comme le Pere Georges pour établir son opinion avoit employé bien ou mal beaucoup d'érudition, ils ont cru devoir le battre avec les mêmes armes, & ils n'ont sans doute tardé si long-tems à lui répondre, que pour en faire une plus ample provision.

role & de ſes miracles, cependant je ne me paſſionne pas pour cette opinion, qui nous eſt ſi chère, je me contenterai de rapporter les preuves principales ſur leſquelles elle eſt appuyée; & j'imiterai la ſageſſe de notre Adverſaire, laiſſant la déciſion au Lecteur plus éclairé.

§. PREMIER.

Que la Mer Adriatique doit s'étendre, ſelon S. Luc, juſqu'à l'Iſle de Malte.

16. JE ſuis bien perſuadé que ce n'eſt pas tant le nom de *Melite*, (*a*) (autrefois commun à l'Iſle de Malte, & à celle de Meleda,) qui a donné occaſion à la conteſtation préſente ſur le lieu du naufrage de S. Paul, que le terme d'*Adria* appliqué à la mer, où navigeoit alors l'Apôtre. C'eſt-là le principe du doute, qui s'éleve contre l'opinion ancienne, & qui a en-

(*a*) Notre Adverſaire avance page 83. que les noms de *Melite*, *Melitene*, *Melitine*, *Militene*, ſont donnés à l'Iſle de Meleda par les Anciens, & non à l'Iſle de Malte : il eſt dans l'erreur, car avant l'an 138. après J. C. ces noms n'ont jamais été donnés ni à l'une ni à l'autre de ces deux Iſles ; ils n'ont d'autre origine que la négligence des Copiſtes qui a produit ces différences. Le P. Loin l'aſſure *in Act. Apoſt.* & M. Cianter le prouve évidemment pag. 272. M. Ladvocat s'en eſt rapporté là-deſſus au P. Georges, qui s'eſt trompé en cela, comme en bien d'autres choſes ; ces noms ont été appliqués à Malte depuis l'an 138. par les Ecrivains ſacrés & profanes, qui ſont cités par le Pere Maſſa dans ſon Ouvrage intitulé : *La Sicilia in proſpettiva.* Tom. II. au mot *Malta.*

gagé à tenter de nouveau de la combattre.

17. En effet l'Iſle de Malte n'eſt point dans la Mer Adriatique, au contraire celle de Meleda y eſt inconteſtablement : donc ce ne peut être à Meleda que S. Paul ait fait naufrage. Telle eſt la baſe du nouveau ſiſtême favorable aux Melediens, mis au jour de notre tems par le Pere Georges, Bénédictin, (*a*) & renouvellé aujourdhui aſſez inutilement. Le docte Abbé tout plein de ſon opinion, a grand ſoin d'abord pour l'appuyer, de reſſerrer le plus qu'il peut, les bornes de la Mer Adriatique ; & de crainte qu'on ne l'étende juſqu'à Malte, il s'y prend de loin, & l'en fait diſtante de cent lieuës de France, (pag. 28.) il s'appuye ſur l'autorité de Pline, de Scymne de Chio, de Scylax, & de Mela, qui placent aux Monts Cerauniens l'embouchure du Golfe Ionien, & du Golfe Adriatique, & ne fait aucun cas des Auteurs favorables aux Maltois, tels que Lucain, Stace, &

(*a*) Le ſiſtême de ce Religieux a été embraſſé auſſi par l'Auteur du Dictionnaire Géographique portatif, traduit de l'Anglois, *Edit. de Paris 1754.* il entre dans la diſcuſſion des points principaux rélatifs à la queſtion du naufrage de S. Paul dans l'Iſle de Malte, *Avertiſſement, pag. XII. & ſeqq.* j'eſpére que ſes raiſons ſeront ſuffiſamment combattues, & détruites par celle que je porte dans ce Diſcours Apologétique.

Ptolomée même qui eſt le meilleur Géographe ancien.

18. Dans les termes de la Géographie préſente, & ſelon les bornes que les modernes donnent à la mer Adriatique, l'argument de notre Adverſaire eſt ſimple, concluant, ſans replique ; mais ce n'eſt pas ainſi qu'il en faut juger. Il faut prendre cette mer dans l'étenduë qu'on lui donnoit du tems de S. Luc ; parce que c'eſt de-là que dépend la détermination du lieu véritable, où le vaiſſeau de S. Paul a fait naufrage.

19. C'eſt en vain qu'on voudroit appeller le témoignage de Strabon, lib. 2. & 7. à l'appui du nouveau ſiſtême ſur la diſtinction de la Mer Ioniene, & de la Mer Adriatique. Jugeons-en par le paſſage même rapporté dans la Diſſertation, page 32. (a) " L'embouchure, (dit-il,) du ,, Golfe Ionien & du Golfe Adriatique ,, commence aux Monts Cerauniens, avec

(a) Voici les paroles de Strabon dans le Texte latin : *Montes Ceraunei initium faucium Sinus Ionii & Adriatici, fauces enim utrinquè ſunt communes, eoquè tantùm differunt quod primæ maris, ſeu exteriori parti nomen Ionii tribuitur, Adriæ autem interiori uſquè ad intimum Sinus receſſum, quamquàm hodiè totum* (cette parole eſt remarquable) *hoc nomen Adriæ gerit.* Si Strabon donne à tout le Golfe Ionien le nom d'Adriatique, pourquoi veut-on le lui faire diſtinguer ?

„ cette différence, qu'on donne à la pre-
„ miere partie de cette Mer le nom de Gol-
„ fe Ionien, au lieu qu'on donne le nom
„ de Mer Adriatique à la partie intérieure
„ juſques au fond du Golfe : cependant
„ toute cette Mer porte aujourdhui le
„ nom d'Adriatique. „ Si Strabon diſtin-
gue le Golfe Ionien du Golfe Adriatique, il convient auſſi qu'il étoit d'uſage de ſon tems de comprendre l'un & l'autre ſous le ſeul nom d'Adriatique. Ce n'eſt pas même dans ce ſeul endroit, que Strabon parle ainſi, il s'en explique encore plus clairement dans un autre, inconnu peut-être à notre Adverſaire, c'eſt au Livre 2. voici ſes paroles : *Ionius autem Sinus pars eſt Maris, quod nunc Adria dicitur, hujus dextrum latus Illiricum ſiniſtrum Italia facit, uſquè ad receſſus juxtà Aquileïam protenditur verſùs Septentrionem & Occaſum anguſtus & longus ad VI. millia ſtadiorum latitudine, ubi ea ſumma eſt CXC. CC.* & dans un autre endroit : *ad dextrum Epidamni & Appolloniæ ſunt Gentes Epiroticæ quæ Siculo alluuntur mari uſquè ad Sinum Ambracium, à ſiniſtrâ Illyrici Montes.*

20. Strabon peut-il parler plus poſitivement ſur les bornes qu'on donnoit de ſon tems à la Mer Adriatique ? ne les recule-t'il pas juſqu'à la mer de Sicile, dans laquelle ſe trouve Malte ? Quelle difficulté aura-t'on de placer cette Iſle

dans la Mer Adriatique après le témoignage d'un Auteur ſi accrédité, Hiſtorien contemporain, Philoſophe & Géographe, qui a paſſé une partie de ſa vie à voyager pour reconnoître par lui-même la ſituation des lieux, & qui nous a laiſſé les plus excellens Livres que nous ayons ſur la Géographie des anciens; une autorité de ce poids me diſpenſe bien de répondre à d'autres autorités rapportées par notre Adverſaire, pag. 27. & 28.

21. Avançons dans l'examen des Auteurs qu'on nous rapporte comme contraires. Je ſoupçonne qu'ils ne le ſont pas autant qu'on voudroit nous le faire croire. On cite, (page 36.) Lucain comme favorable à la cauſe des Melediens. Il diſtingue, dit-on, la Mer de Toſcane, la Mer Egée, & la Mer Adriatique toutes trois comme différentes de la Mer Ionienne, qu'il appelle la grande Mer; cela eſt vrai, mais il n'eſt pas moins vrai, qu'il confond ſouvent la Mer Adriatique avec cette derniere, & qu'il l'étend même juſqu'à l'Iſle de Crete:

Illic bellaci confiſus gente Curetum, (*a*)
Quos alit Adriaco tellus circumflua ponto,
Clauditur extremâ reſidens Antonius orâ. (*b*)

(*a*) Strabon, Liv. X. appelle les Peuples de Candie *Curetes*, Κουρῆτες.

(*b*) Voyez M. Cianter Pag. 116.

22. Le Reſtaurateur de la cauſe des Melediens s'appuye encore ſur l'autorité de Stace ; il eſt vrai qu'ici il abrége le chemin, & ne ſe donne pas la peine de rapporter aucun paſſage de ce Poëte. Il ſuppoſe apparemment que les Gens de Lettres ſe doivent reciproquement cette petite complaiſance de s'en croire ſur leur parole. Je trouve cependant que c'eſt prudence de ſa part, & que les citations qu'il auroit faites de Stace auroient été auſſi peu utiles à ſon ſiſtême, que l'obſervation qu'il fait dans les Notes de la page 37. ſur un phénomène du Golfe de Veniſe, dont on voit dans les gros tems les eaux remonter juſques au Phare de Meſſine, ce que les matelots appellent la Fogara du Golfe de Veniſe : Je lui paſſerai, s'il veut, que la Fogara remonte juſqu'au Golfe de Salerne ; mais qu'a de commun la Fogara avec la queſtion du naufrage de S. Paul dans la Mer Adriatique ? Que fait la Fogara contre Malte en faveur de Meleda ? Je n'ai point compris le but du Pere Georges en rapportant ce phénomène page 68. & encore moins celui de ſon Imitateur, à moins qu'il n'ait en vue l'utilité des Pilotes, qui voudront apprendre leur métier dans une Diſſertation hiſtorique. Car il eſt certain que les Melediens ne leur auront pas beaucoup

beaucoup d'obligation d'avoir parlé de la Fogara qui leur eſt ſi étrangere.

23. Mais il y a plus, Stace lui-même allegué par nos Adverſaires, met l'Iſle de Malte dans la Mer de Sicile & dans la Mer Adriatique. Je n'uſerai point du privilège litteraire d'en être crû ſur ma parole ; Je n'en veux rapporter qu'un paſſage, qui ſera bien reçu de notre Adverſaire, puiſqu'il eſt dans le Pere Bénédictin ſon Auteur, page 60.

. . . . . *Quis cuncta paventi*
Nuncius, an facili te prætermiſerit unda
Lucani rapida ora maris ? num torva Charybdis
Fluctuet ? aut ſiculi populatrix Virgo profundi ?
Quos tibi currenti præceps ferat Adria mores ?
Quæ pax Carpathio ?

24. C'eſt bien aſſez, je crois, pour renverſer la propoſition de notre Antagoniſte, qui avance, page 36. que ni Lucain, ni Stace, ni aucun des Anciens ne met Malte dans la Mer Adriatique, & page 39. que ſelon S. Luc la Mer Adriatique ne s'étendoit pas auſſi loin que la Mer Ionienne, & que par conſéquent l'Iſle de Malte n'eſt point dans la Mer Adriatique.

25. Pline eſt encore du même ſentiment ſur les bornes de la Mer Adriatique, quoiqu'il diſtingue la Mer ſupérieure &

l'inférieure, l'Adriatique & l'Ionienne, lorſqu'il dit : *In eo duo maria, quo diſtinximus ſine, inferum ſeu Ionium in prima parte, interius Adriaticum quod ſuperum vocant.* Cependant il conclut à la fin que cette diviſion & dénomination avoit lieu anciennement, mais que de ſon tems l'une & l'autre Mer étoit compriſe ſous le nom d'Adriatique : *Hodiè totum mare hoc, nomen Adriæ gerit.* Ce paſſage de Pline devient encore plus clair par l'explication qu'en donne Briet : *Obſervabis*, dit-il, *hîc Plinium aliter ab aliis loqui : quem enim alii dixere Ionium Sinum, ille Adriaticum nominat, & quod illi Mare Adriaticum, hic Ionium : in parte autem inferiori hujus Maris collocat Ionium & Siculum.* Il s'explique même plus clairement dans un endroit ſur la différente dénomination de notre Mer Adriatique : *quod Græciam inter Italiamque diffunditur à Freto Siculo ad partem Occidentalem Cretæ* ; & il aſſure que c'eſt la même qui étoit connuë des Anciens ſous les noms de Cronion (*a*), Celtique, Ionienne, Adriatique, Auſonienne, & Mer de Sicile.

Plin. lib. 3. cap. 26. & 11.

Idem lib. 2. cap. 7.

Philip. Briet. Paral Geogr. p. 1.

Briet. loc. cit. p. 1. lib. 6. cap. 5. §. 6.

26. Ce qui s'accorde toujours avec le principe que j'ai ci-devant établi, que quoique la Mer Adriatique fût propre-

---

Cronion eſt le même que *Concret* : *Plin. lib. 4. c. 16.* & *Adriatique* : *Apollon. in Argonauticis.*

ment & plus particuliérement ce que nous appellons aujourdhui le Golfe de Veniſe, cependant il étoit aſſez ordinaire de comprendre encore ſous cette dénomination la Mer Ionienne, l'Adriatique, la Mer de Crete, & la Mer de Sicile.

27. Il eſt facile à préſent d'entendre Mela, qui, en parlant de la Mer Adriatique, lui donne le nom de Mer Ionienne, lorſqu'il dit: *A Peloro ad Pachinum, ora qua extenditur Ionium Mare attingens, hac fert illuſtria, Meſſanam, Taurominam, Catinam, Megarida, Syracuſas.* Ce qui détruit bien ce qu'on avance, page 32. de la Diſſertation, où il eſt dit, " Le Golfe Ionien, „ & le Golfe Adriatique ſont donc or- „ dinairement pris pour le même Golfe, „ mais les Anciens ne les confondent ja- „ mais avec la grande Mer Ionienne, „ qui commençoit où finiſſoit la Mer „ Adriatique, & on ne trouvera jamais „ que les Auteurs contemporains de S. „ Luc, ou qui ont vêcu auparavant, „ donnent le nom de Mer Adriatique à „ cette étendue de Mer, qui eſt entre la „ Grece & la Sicile. „ *Lib. 2. c. 7.*

28. Je ne crois pas qu'on puiſſe apporter d'autorité plus déciſive en pareille matiere, que celle des Auteurs que j'ai cités, tous judicieux & accreditès, quel-

ques-uns Géographes de Profeſſion, d'ailleurs ou contemporains de S. Luc, ou peu antérieurs à lui. Quels autres peuvent mieux nous inſtruire des véritables bornes de la Mer Adriatique de ſon tems? Or nous voyons que tous s'accordent à les porter juſqu'à la Mer Ionienne, & à la Mer de Sicile. Si notre Adverſaire veut d'autres témoignages; comme Bibliotécaire de Sorbonne, il eſt à portée d'en avoir une infinité; il trouvera la même vérité dans Diodore de Sicile, Denis d'Halicarnaſſe, Denis de Charax, dit Periegete, Sylla, Joſeph le Juif, Philon, Agatope, Appien d'Alexandrie, tous Auteurs Grecs qui ont vecu avant S. Luc; & parmi les Latins il la trouvera dans Ciceron, Jules-Céſar, Tite-Live, Horace, Properce, Ovide & autres. En ſorte que Ptolomée qui eſt né vers le tems du naufrage de S. Paul, (*a*) en étendant la mer Adriatique juſques à la Sicile, n'a fait que parler le langage des Géographes & des gens de Mer de ſon tems.

29. Et pour épargner la peine de feuilleter tant d'Auteurs, quoiqu'on en ait pris une bien ſuperflue en remettant ſur

(*a*) Cianter dans ſon Ouvrage que j'ai déja cité p. 125. D'autres placent la naiſſance de Ptolomée un peu plus haut, mais la différence n'eſt pas grande.

le tapis une queſtion ſi ancienne & ſi inutile, je rapporterai ſur ce point le ſentiment d'un célébre Ecrivain, dont la mémoire ſera long-tems chere à la République des Lettres dans l'Italie qu'il a éclairée par un grand nombre d'Ouvrages ; c'eſt ainſi que dans un Ouvrage qui n'a point été imprimé, il parle de l'opinion du Pere Georges Bénédictin : (a) " Il me ſemble, dit-il, que ce fait „ du naufrage de S. Paul dans le Siſtême „ du Pere Bénédictin, eſt denué de toute „ vraiſemblance, & je ne puis croire que „ de bonne foi il ait voulu chercher la „ vérité : quand on lui accorderoit que „ nous ne voyons point qu'avant Ptolo- „ mée la Mer de Sicile ait été appellée „ Adriatique, ce qui eſt bien difficile, & „ quand cela ſeroit, je n'en ſerois pas „ même ſurpris ; il faudroit croire que „ les gens de Lettres parmi les Grecs & „ les Romains, ont voulu donner à la „ Mer de Sicile le nom que lui don- „ noient les Barbares & le vulgaire. Le „ Pere Calmet ne doute point que la Mer „ de Sicile ne portât auſſi le nom de Mer „ Adriatique ; c'eſt ainſi qu'il s'en explique

Uberto Benvoglienei.

(a) Le Manuſcrit eſt intitulé : *Notizie intorno il naufragio di San Paolo.* Cet Ouvrage a été fait, comme je l'ai dit, contre le Pere Georges.

„ dans ſon Dictionnaire au mot ADRIA : „ *Licet verò nomen iſtud illi ſolùm mari competat, „ quod contineatur ſinu Adriatico, tamen in Ac- „ tibus Apoſtolorum, dùm de Pauli navigatione „ differitur pro Siculo etiam & Ionio mari „ uſurpatur.* „ Il eſt pourtant vrai que ce célébre Commentateur ne s'apperçoit pas qu'il apporte en preuve préciſement ce qui eſt en queſtion.

30. Les Auteurs poſterieurs au Siécle de S. Luc établiſſent encore plus clairement la même vérité ; ce qu'en dit Procope eſt clair & ſans équivoque ; en parlant de l'Iſle de *Gaulos*, aujourdhui le *Goze*, & de Malte d'Afrique, il dit qu'elles terminent la Mer Adriatique : *Adriaticum pelagus diſterminentur.* (*a*) Heſichius donne à la Mer Ioniene le nom d'Adriatique : *Ionium mare quod nunc Adria* : Solin le Grammairien dans la deſcription du Promontoire de *Pelore*, dit qu'il a vuë ſur la Mer de Toſcane & ſur la Mer Adriatique : *è monte neptuno ad Pelorum inſpici & Tyrrenum & Adriaticum.*

31. Ces paſſages ont fait faire à M.

(*a*) Procope Liv. I. Vandalicor. *Sublatiſque repentè velis Gaulum & Melitam Inſulas velociter contingunt, quæ Adriaticum à Tyrrheno dividunt pelago.* Par où l'on voit que Malte & Goze étoient placées dans la Mer Adriatique avant Procope.

l'Abbé Guyot de Marne que j'ai déjà cité, la juſte réfléxion, que du tems de Solin & de Ptolomée, la Mer Ioniene avoit pris le nom d'Adriatique, ſur quoi il obſerve très-bien que d'ordinaire l'uſage donne inſenſiblement le nom aux lieux, & qu'il faut quelquefois long-tems pour les fixer. Mais comme ces témoignages ne ſont pas abſolument clairs & déciſifs, j'aime mieux m'arrêter à celui de l'Hiſtorien Procope, qui écrivoit du tems de l'Empereur Juſtinien.

32. Il remarque fort à propos que le plus ſouvent les Mers reçoivent leurs noms, ou des côtes qu'elles baignent, ou des peuples qui y dominent; l'uſage des des Romains & des Grecs étoit de les appeller par ceux qu'elles portoient anciennement, & non par ceux que les Barbares leur avoient donnés nouvellement, & en effet il ſeroit ridicule de penſer qu'un lieu n'eût point de nom, avant celui que nous ſçavons lui avoir été donné par quelque Auteur; n'eſt-il pas plus vrai de dire que les noms que donne le vulgaire ſont plus anciens que ceux que donnent les Sçavans, & qu'ils tardent même long-tems à être reçus par ces derniers?

33. Par exemple, avant Auguſte, continue M. Benvoglienti, on ne trouve le

nom de *Sienne* dans aucun Auteur ; dira-t'on pour cela, qu'avant cet Empereur, il n'y avoit point de lieu en Italie qui portât ce nom ? La conſéquence ſeroit abſurde ; le ſeroit-elle moins ſi l'on diſoit que Ptolomée étant le premier qui appelle Adriatique la Mer de Sicile, il s'enſuit qu'avant ce célébre Mathématicien, cette Mer n'a jamais porté ce nom ? Si donc elle doit l'avoir porté, ne l'ayant point pris des côtes qu'elle baigne, qui ſont celles de Sicile, elle l'aura reçu de quelque Nation qui ſe ſera rendue maîtreſſe de ſa navigation par la force de ſes armes, ce qui doit avoir néceſſairement précedé le tems de Ptolomée, où toutes les Nations de cette Contrée étoient en paix ; mais qui ſeront ces peuples belliqueux ? L'Hiſtorien Herodote ſemble les indiquer, lorſqu'il parle de ceux qui paſſerent en Europe par le Boſphore de Thrace, vinrent dans la Mer Ioniene & ſubjuguerent tout. C'eſt ainſi qu'il s'exprime, ſuivant la verſion du ſçavant HENRI-ETIENNE. *Hi tranſgreſſi in Europam per Boſphorum Trachas ſubegerunt omnes & ad mare Ionium deſcenderunt, & in meridiem uſque ad Peneum amnem progreſſi ſunt.* Ils durent s'établir à Adria dont ils donnerent le nom au Golfe Adriatique, nom qu'ils étendirent par la ſuite à une partie

de la grande Mer juſqu'à la Sicile & à Malte même, à meſure qu'ils pouſſerent plus loin leurs courſes, & y établirent leur domination.

34. Qui oſera donc avancer & ſoutenir qu'avant Ptolomée la Mer Adriatique ne s'étendît point juſqu'à Malte, & que le vulgaire n'appellât pas ainſi cette partie de la Mer Ioniene ?

35. Voudrions-nous croire qu'elle ne prit ce nom que long-tems après, que ces Peuples furent déchus de leur puiſſance ? Pourquoi ne dirons-nous pas plûtôt qu'il leur fut donné dans le tems qu'ils fleuriſſoient ? Il me ſemble qu'il eſt bien plus raiſonnable d'adopter ce ſentiment, que de ſouſcrire à une conjecture dénuée de toute preuve, & de toute vraiſemblance, & de douter ſans aucun fondement, que ce ſoit à l'Iſle de Malte, que S. Paul ait fait naufrage.

36. De ce qu'il y a peu d'Ecrivains avant S. Luc, qui ayent donné le nom d'Adriatique à la Mer de Sicile, comme le dit notre Adverſaire, pages 35. & 40. il me ſemble qu'on n'en peut inferer autre choſe, ſinon que c'étoit plûtôt le vulgaire qui l'appelloit ainſi, que les gens de Lettres : quoi qu'il en ſoit, le témoignage de Ptolomée eſt d'un grand poids, parce que c'étoit un excellent

Géographe, qui devoit ſçavoir tous les noms que les Peuples donnoient à ces Mers, & les déſigner chacune par celui qu'elle portoit alors ; de même S. Luc faiſant une rélation de ſon voyage pour la poſtérité, & parlant en Hiſtorien & en Apôtre, il devoit peu s'attacher au nom que cette Mer portoit dans les Cartes Géographiques, il étoit plus ſimple qu'il ſuivît les notions que lui donnoient les gens du Bâtiment ſur lequel il navigeoit ; auſſi un Sçavant a très-bien obſervé que c'eſt peut-être la premiere fois que l'Ecriture Sainte a nommé les choſes par le nom qu'elles avoient parmi le vulgaire.

37. C'eſt donc bien légérement qu'on décide, page 29. de la Diſſertation, „ que du tems de S. Luc la Mer Adria-„ tique correſpondoit au Golfe de Ve-„ niſe, & s'étendoit dans ſa plus grande „ longueur tout au plus depuis Aquilée „ juſqu'au Phare de Meſſine, & à la „ page 33. que l'on ne trouvera jamais, „ que les Auteurs contemporains de S. „ Luc, ou qui ont vécu auparavant, „ donnent le nom de Mer Adriatique à „ cette étenduë de Mer, qui eſt entre la „ Gréce & la Sicile, laquelle eſt toujours „ appellée Mer Ioniene, Mer de Sici-„ le, Mer de Crete, & quelquefois Mer „ de Lybie ; mais jamais Mer Adriati-

„ que. „ Et pour rejetter l'autorité de Ptolomée, on dit, page 40. " qu'il eſt „ le premier qui a étendu la Mer Adria- „ tique au-delà de l'Italie, en quoi il a „ été ſuivi par pluſieurs Ecrivains; mais „ ni lui, ni ces Ecrivans ne mettent „ néanmoins l'Iſle de Malte dans la Mer „ Adriatique. „ Enfin je terminerai mes preuves ſur ce point par un paſſage de Pauſanias; (*a*) " les Meſſeniens, dit-il, „ qui habitent près du détroit de Sicile, „ ayant envoyé, ſuivant leur coutume „ de tems immémorial, une troupe de „ trente-cinq enfans avec leur Maître de Muſique, & un Joueur de Flute pour aſſiſter à une Fête que ceux de *Rhegium* célébroient tous les ans avec beaucoup de ſolemnité, il arriva que le Vaiſſeau qui le portoit, périt ſans qu'il s'en pût ſauver un ſeul. Ce bras de Mer eſt en effet très-dangereux; les vents qui ſouf-

(*a*) *Pauſanias*, ou *Voyage hiſtorique de la Gréce, traduit en François avec des Remarques par M. l'Abbé Gedoin Chanoine de la Ste. Chapelle. Edit. de Paris 1731. Tom. I. Liv. 5. Chap. 25. pag. 470.* Dans le Pauſanias Latin au Liv. V. des Eliaques, il eſt dit que ce fait arriva l'an du monde 3622. qui ſe rapporte ſuivant la ſupputation faite par *Placido-Reina* dans les *Notizie Iſtoriche di Meſſina* à l'an 443. avant J. C. & *au I. Tom. pag. 161.* on explique ce qui arriva à Meſſine à cette occaſion.

flent de la Mer Adriatique d'un côté ; & de la Mer Tyrrheniene de l'autre, ſoulevant les flots du Détroit, y excitent de furieuſes tempêtes.

38. Il réſulte donc de toutes ces autorités, que chez les Anciens, & du tems de S. Luc, on comprenoit ſous le nom de Mer Adriatique, non ſeulement le Golfe de Veniſe, mais encore la Mer Ioniene, & la Mer de Sicile dans laquelle Malte eſt ſituée.

39. Indépendamment de toutes ces preuves qui ſont ſi fortes en faveur de l'Iſle de Malte, il eſt encore à obſerver que la ſeule tranſpoſition d'une *Virgule* dans le texte, qui ſe trouve différemment placée dans quelques Verſions, fait diſparoître abſolument toute ombre de difficulté contre notre opinion ; en effet ſi nous ſuppoſons qu'on doive lire de ſuite toutes ces paroles du Chapitre XXVII. ℣. 27. *Sed poſteaquam quartadecima nox ſupervenit navigantibus nobis in Adria*, (a) & que la virgule ne ſe place qu'ici,

(a) Sur le mot *Adria* voyez le Pere Georges, pag. 99. Diatr. 6. & Cianter, pag. 145. Diſſert. 6. Le P. Paciaudi dans l'Ouvrage intitulé : *Antiquitates Chriſtianæ de cultu S. Joannis-Baptiſtæ*, imprimé à Rome en 1755. Diſſert. 7. pag. 315. *in notis* il fait cette remarque : *Suppetit illud quidem* ex codice *illyrico Bibliothecæ S S. D. N.* Benedicti XIV.

voilà tout l'édifice du Pere Georges, & de ſon ſucceſſeur renverſé. Quoi de plus naturel cependant que de l'entendre ainſi, qu'après avoir navigé pendant quatorze jours de mauvais tems dans la Mer Adriatique, le vaiſſeau entra dans la pleine Mer, qui étoit, ou la Mer de Sicile, ou même celle d'Afrique ; que vers le minuit les matelots commencerent à ſoupçonner qu'ils étoient proche de terre, qu'en effet le vaiſſeau donna contre une Preſqu'iſle : *In loco Dithalaſſum* ℣. 41. (*a*) cette

---

Litteris Cyrillianis exarato, cujus hic eſt titulus. Teſtamentum Novum Dorothei de LXXII. Diſcipulis &c. *Ex alio vetuſtiore deſcriptus fuit anno M. C. D. IV. ſub* Hervoya *Spalati Duce cùm Boſnenſem Eccleſiam regeret* Diedus Radomitus, *ut eſt in poſtrema Codicis pagella. In Capite XXVII. Act. Apoſtol. ubi latina* Biblia *&* Polyglotta *uno conſenſu habent divum* Paulum *naufragium feciſſe in* Adriâ, *hic habetur in* Alto. *Utcumquè enim ſit de* Dorothei *nomine & autoritate illud certum eſt in* vetuſtiſſimis Codicibus, *undè hæc illyrica verſio ſumpta eſt, non fuiſſe vocem*, Adria, *vel illam appellativi nominis vim habuiſſe, & pro quovis* procelloſo mari *intelligi conſueviſſe.* Illyricus *igitur teſtis Illyricorum cauſam oppugnat, & maximum ac fermè unum Cl. Georgii Argumentum à voce* Adria *petitum, ſummoperè obſcurat, atque enervat.*

(*a*) Les Melediens ne ſçavent point dire, quel eſt l'endroit de leur Iſle appellé par S. Luc *Dithalaſſus.* Le Pere Bénédictin cependant à tout hazard en a marqué un ſur la Carte Géographique de Meleda, qu'il dit être celui où s'eſt briſé le vaiſſeau

transpoſition eſt conforme au ſens de la verſion Syriaque (*a*) qui s'exprime ainſi : *Poſt diem autem decimum quartum erraremus & feremur in Adriaticum*, c'eſt ici que ſe trouve la virgule : *mediâ nocte putaverunt nautæ ad terram ſe accedere*, ce qui repond aux paroles grecques qui ſuivent. Ως δὲ τεσσαρεσκαιδεκάτη νὺξ ἐγένετο, διαφερομένων ἡμῶν ἐν τῷ Ἀδρίᾳ, κατὰ μέσον τῆς νυκτὸς ὑπενόουν οἱ ναῦται προσαγειν τινὰ αὐτοῖς χωραν &c. Telle eſt l'expreſſion & la ponctuation qui ſe trouve dans l'Edition du nouveau Teſtament imprimé à Anvers en 1571. par ordre de Philippe II. que j'ai vûë & verifiée à Rome l'an 1750. dans la Bibliotheque de *S. Pierre Montorio*. (*b*) Ainſi ſuivant le Texte Syriaque & ſa verſion, le vaiſſeau de S. Paul aura navigé quatorze jours de ſuite dans la Mer Adriatique, & depuis la fin du quator-

---

de S. Paul : *In hoc Inſulæ latere credibile eſt navim Paulinam fuiſſe naufragio illiſam, nam plures hic* Dithalaſſi *ſive* Iſthmi *Ypothalaſſi* vel *Submarini*.

(*a*) Le même Pere a fait uſage de cette verſion Syriaque, pages 97-101-189-259.

(*b*) *Novum Teſtamentum græcè, ſiriacè & latinè à Plantino excuſſum, Benedictus Arias Montanus, ex Philippi Cath. Regis mandato Legatus à ſe cum complutenſi & correctiſſimis aliis exemplaribus collatum recepit & probavit Antuerpiæ Kalend. Feb. CIↃ. IↃ. LXXI.*

ziéme jour (*a*) juſqu'à minuit, en ſept heures de tems, il aura bien pû être pouſſé ſur la Côte de Malte.

(*a*) Le Soleil ſe couche à Malte depuis le mois de Novembre à cinq heures du ſoir ; de cette heure juſqu'à minuit, on compte ſept heures.

§. SECOND.

Que le Vent Thyphonique eſt le Vent EURO-AQUILO, *& non le Vent* EURO-CLYDON.

40. CE n'eſt pas aſſez pour combattre la nouvelle opinion ſur le lieu du naufrage de S. Paul, d'avoir fait voir que les paroles du Texte : *Navigantibus nobis in Adria*, peuvent & doivent s'appliquer à cette partie de la Mer dans laquelle eſt ſituée notre Iſle ; nous prouverons dans ce ſecond Paragraphe que le vent qui pouſſa & fit échoüer le vaiſſeau de l'Apôtre n'étoit pas le Siroc ou Sud-Eſt, mais le Nord-Eſt, ou le vent Grec & Levant.

41. L'Auteur de la nouvelle Diſſertation a bien ſenti, comme ceux dont il a renouvellé le Siſtême, que le vent Grec & Levant n'avoit pû jetter le vaiſſeau de S. Paul que ſur l'Iſle de Malte, & qu'il n'auroit jamais pu le porter à Meleda. Dans cet embarras il a pris le parti de convertir le vent Grec & Levant en Siroc : " ſi ce vent, dit-on, pag. 91. 93. ,, 94. 98. eſt appellé *Typhonique*, ou *Euro-* ,, *Aquilo* dans la Vulgate, qui eſt une traduction

„ duction du Grec, c'eſt-à-dire, de l'I-
„ diome original dans lequel a écrit S.
„ Luc, ce ne peut être que par erreur ;
„ car nous ne voyons point que les an-
„ ciens Ecrivains, ſoit Grecs, ſoit La-
„ tins, ayent connu ce vent *Euro-Aquilo* ;
„ tout au plus ont-ils parlé du vent *Eu-*
„ *rus* ; „ de ce principe nos Adverſaires tranchent déciſivement que ce terme s'eſt gliſſé dans le texte par l'ignorance ou l'inadvertance du Copiſte, ou du Traducteur, & que dans l'Original ce n'étoit point le vent *Euro-Aquilo*, mais *Euro-Clydon* qui a pouſſé & conduit le vaiſſeau de l'Apôtre dans ſon naufrage.

42. Il eſt vrai, diſent-ils, le vent *Euro-Aquilo* ne s'accorde point avec notre Siſtême ; mais peu importe ; ce ſera une erreur du Copiſte ignorant, qui aura ſubſtitué le terme d'*Euro-Aquilo* à celui de *Euro-Clydon* ; car nous ne ſçavons point ce que c'eſt que cette eſpêce de vent *Euro-Aquilo*, nous n'avons point vu que les anciens Grecs ou Romains en ayent parlé. Voilà un expédient bien commode pour ſe tirer d'une grande difficulté. Quand quelque Monument ancien Grec ou Romain ne nous plaira point, ou que nous n'en pourrons trouver l'explication, il n'y aura qu'à trancher nettement, & dire qu'il a été falſifié par ignorance ou

par malice, & le corriger à notre gout. (*a*) Je ne ſais ſi une pareille ſolution ſera reçue dans la Republique des Lettres, au moins je ſuis certain qu'elle ne peut l'être dans la queſtion préſente.

43. En effet pour examiner les choſes l'une après l'autre, commençons par le mot *Eurus*, qui, de l'aveu de tout le monde, ſe prend quelquefois pour toute ſorte de vent en général, & quelquefois pour une eſpêce de vent en particulier. Tout me perſuade que dans cet endroit des Actes des Apôtres, il ſignifie un vent qui vient du Septentrion & de l'Orient; c'eſt en ce ſens qu'il eſt employé dans le Tréſor de Baſile Fabri: *Eurus id eſt ventus ab Ortu ſpirans, alio nomine ſubſolanus.* Dans Apulée *Favonius ... Euro-contrarius*, & peu après, *Euro-Oriens, Boreas, Septentrio, Occidens, Zefiros, Auſtrios, medius dies mittit: nonnumquàm & pro parte Orientali à Poëtis* Eurus *ponitur.* Dans Valerius Flaccus, *Regio quæ deſcendit ab Euro.* En ſorte que ce n'eſt pas ſans fondement que l'Interprête Latin du Livre des Actes des Apôtres a rendu le terme par celui d'*Euro-Aquilo*,

De Mundo, pag. 63. *Levante.*

IV. 5. 312.

(*a*) *Homines litterati facilè detrahunt & propter levem injuriam, aut quod interpretantur injuriam eſſe, convitiorum plauſtra in Adverſarios conjiciunt. Johan. Clerc. Epiſt. V.*

& non par le mot *Euro-Clydon*, qui ne se trouve dans aucun Exemplaire : *Non post multum autem misit se contra ipsam ventus Typhonicus, qui vocatur Euro-Aquilo. Cap. XXVII. V.* 14.

44. Et pour mieux sçavoir quel est le sens de ces deux mots *Euro-Aquilo*, consultons encore le même Basile Fabri, c'est ainsi qu'il en parle dans le même Ouvrage : *Euro-Aquilo, Euro-Aquilonis, cecias est inter Eurum & Aquilonem violentus & tempestuosus.* C'est précisement le vent que nous appellons Grec & Levant, comme l'a très-bien démontré M. le Comte Ciantar dans la *Dissertation VII.*; ce qui s'accorde parfaitement avec le Traducteur Latin de S. Luc, qui l'a rendu par le terme de *Typhonicus* (*a*) qui étoit commun aux Grecs & aux Romains, & pour plus grande explication l'a appellé *Euro-Aquilo.* Ainsi c'est à tort qu'on ac-

(*a*) A Malte le Vent Grec & Levant est très-à craindre, principalement quand il est violent. Il y est connu souvent sous le nom de *Riesna*, qui peut signifier *Tourbillon*, en Italien *Scionata*, ou *Gruppio di venti* : Domenico Magri dans son voyage *del Monte Libano*, pag. 67. Nous voyons des effets bien funestes & bien terribles de ce vent dans l'Histoire de l'Ordre de Malte par *Jacques Bosio*, Tom. III. pag. 366. & dans celle du Commandeur *del Pozzo*, Tom. I. Liv. IV. pag. 195.

cuſeroit l'Interprête d'avoir falſifié le Texte ſacré, puiſqu'il n'a fait que donner une explication du terme *Eurus* qu'avoit employé S. Luc, en y ajoutant le nom que donnoit le vulgaire à cette eſpêce de vent.

45. Voyons un peu les motifs qui ont engagé l'Auteur de la Diſſertation à changer le terme de la Vulgate *Typhonicus*, & *Euro-Aquilo*, en celui de *Euro-Clydon*; c'eſt ainſi qu'il s'exprime, pag. 93. " Il peut „ bien arriver que l'Auteur de la Vulgate „ ait conſervé le terme original *Euro-* „ *Clydon*, & qu'un Copiſte ignorant ne „ ſçachant point la ſignification du mot „ *Clydon*, qui eſt à la fin, ait ſubſtitué „ celui d'*Aquilo*, &c. „ il y a donc une faute dans la leçon de la Vulgate; il ajoute enſuite: " Enfin le Texte Grec, „ qui eſt l'original, n'a point *Euro-Aquilo*, „ mais *Euro-Clydon*; or il eſt plus naturel „ de s'en rapporter à l'original qu'à une „ verſion, d'autant plus que la leçon de „ l'original eſt ſuivie par les SS. Peres, „ & par les Verſions Syriaque & Arabe, „ page 94. „

46. Je conviens que l'Original du Livre des Actes des Apôtres eſt en Grec, mais qui m'aſſurera que le Texte Grec que nous avons aujourdhui, eſt le véritable Original? Les différens Exemplaires Grecs

ſont-ils tous uniformes ? N'y a-t'il pas entre eux de la varieté ? N'eſt-il pas plus vraiſemblable que ceux qui ont travaillé les premiers à la traduction de l'Ecriture Ste. ont pris grand ſoin de faire choix des Exemplaires qui leur paroiſſoient être les meilleurs, & avoir plus le caractére de l'autenticité ? Avancer que l'Original Grec diſoit une choſe, & que l'Interprete en dit une autre, c'eſt parler ſans fondement, c'eſt vouloir deviner, c'eſt porter contre l'Interprete une accuſation odieuſe, enfin c'eſt jetter des doutes mal-à-propos ſur l'Edition Vulgate. On ne doit point croire que l'Interprete ſacré, ou le Copiſte traité mal-à-propos d'ignorant, ait rien mis du ſien, il n'a fait que traduire le Grec. Il n'eſt pas permis de ſuppoſer ces prétendues falſifications & altérations de l'Ecriture, parce que, comme dit très-bien le Pere Laubruſſel, (*a*) on ne doit pas perdre de vue ces deux principes ; le premier, que l'Egliſe aſſiſtée par le S. Eſprit & guidée par la tradition, nous répond de l'intégrité eſſentielle du Texte, ſur lequel elle forme ſes Decrets : d'autant plus que les vrayes Leçons ſe trouvent preſque toutes fixées par les

(*a*) *Traité des Abus de la Critiq. T. I. pag. 210. Voyez la pag. 210. & 212. & Tom. 2. pag. 120.*

Ecrits des Peres, qui ont précedé nos Manuſcrits, comme M. Boſſuet (*a*) l'a bien remarqué. Le ſecond eſt, que ces diverſités indifférentes par elles-mêmes à l'intégrité de l'Ecriture, ont de plus leur uſage pour autoriſer notre Vulgate, comme Beze (*b*) a été forcé d'en convenir. Auſſi Clement VIII. a prononcé (*c*) qu'il y a lieu de croire que les Auteurs de notre Vulgate avoient eu des Exemplaires Grecs & Hebreux plus fidéles (*d*) que ceux qui ſe trouvent aujourdhui ; & c'eſt à quoi la réponſe du Cardinal Bellarmin (*e*) à Luc de Bruges eſt très-conforme. Mais ce tour n'ayant ni la grace de la nouveauté, ni l'agrément d'une Critique aſſez hardie, pouvoit-il plaire à des

---

(*a*) *Premiere Inſtruct. ſur la Verſ. du N. T. de Trevoux.*

(*b*) *In Præfat. Annot. ad Cap. VIII. Lucæ. ℣. 24. Vetuſtiores duos manuſcriptos Codices refert, quorum mirificus eſt, inquit, cum Editione Vulgata conſenſus.*

(*c*) *Præf. Bibl. juſſu Clem. VIII. edit.*

(*d*) Le ſavant Pere Honoré de Sainte-Marie, Carme déchauſſé, dans les *Réfléxions ſur les régles & l'uſage de la Critique, Tom. II. Diſſert. V. pag. 15. & 108. Vol. I. Edit. de Paris 1718. & à l'Article XII. du Tom. I. pag. 36.* où il fait voir évidemment que la Vulgate a été compoſée ſur un Texte autentique.

(*e*) *Voyez Epiſt. Bellarm. ad Luc. Brug.*

eſprits déterminés à tout entreprendre ?

47. Il me ſemble que prétendre que les Interprêtes qui ont travaillé à la traduction du Texte ſacré, ayent été des ignorans & ayent alteré l'Original, c'eſt d'abord une ſuppoſition indécente, qui donne atteinte au reſpect dû à la Vulgate, dont l'uſage eſt conſacré dans l'Egliſe : de plus c'eſt une ſuppoſition purement idéale & chimérique. S. Jerôme, un des plus éclairés parmi ceux qui ont interpreté la Sainte Ecriture, dans ſon Epître 138. à Marcella (*a*) lui fait connoître la vénération qui eſt duë à cette verſion, en lui diſant quel étoit l'eſprit de ceux qui en étoient les Auteurs : *Hæc nos de intimo Hebræorum fonte libavimus, non opinionum rivulos proſequentes, neque errorum quibus totus mundus repletus eſt, varietate perterriti.* Ce n'eſt donc point un Ouvrage fait avec tant de ſoins & de précautions, un Ouvrage ſi reſpectable à tous égards, qui puiſſe être taxé d'erreur, par une ſuppo-

(*a*) Nous liſons dans la Préface de la Bible au ſujet de ce S. Docteur : *Non immeritò Catholica Eccleſia* S. Hieronimum *Doctorem maximum, atque ad ſacras Scripturas interpretandas* divinitùs excitatum, *ità celebrat, ut jam difficile non ſit illorum omnium damnare judicium, qui vel tàm eximii Doctoris lucubrationibus non aquieſcunt, vel etiam melivra, aut certè paria præſtare ſe poſſe confidunt.*

sition auſſi légerement concüe. Comment peut-on affirmer déciſivement que le mot *Euro-Clydon* a été changé en *Euro-Aquilo*, lorſqu'on déclare ne ſçavoir pas même ſi l'erreur a été faite par l'Auteur de la Vulgate, ou par ſon Copiſte ? " Il peut fort bien „ arriver, dit-on, que l'Auteur de la „ Vulgate ait conſervé le terme original „ *Euro-Clydon*, & qu'un Copiſte ignorant „ ne ſachant point la ſignification du mot „ *Clydon*, y ait ſubſtitué celui d'*Aquilo*. „

48. Si notre Adverſaire ne connoît point d'Exemplaires Grecs où ſe trouve le terme d'*Euro-Aquilo*, ce n'eſt pas à dire qu'il n'y en ait point. S'il eſt curieux d'en voir un, nous lui en indiquerons un bien célébre, reconnu pour être d'Alexandrie, (*a*) dans lequel le terme d'*Euro-Aquilo* ſe trouve écrit en lettres majuſcules & non en petites lettres, comme a voulu le faire croire le Pere Bénédictin. C'eſt ainſi qu'il eſt écrit, ΕΥΡΟΑΚΥΛΩΝ, *Euro-Aquilon*: ce ſera peut-être le Copiſte de la Diſſer-

Ibid. pag. 198. §. v.

[*a*] Il eſt préſentement à Londres dans la Bibliotheque Cotonienne. Il a été connu du Pere Benedictin ſous le nom de *Codex Alexandrinus, ſeu Regio-Anglicus*. Il étoit déjà écrit au tems du Concile de Nicée, il fut acheté par l'Ambaſſadeur d'Angleterre, qui le donna au Roi Charles I. *Le Pere le Long de l'Oratoire* dans ſa *Bibliotheque ſacrée Part. I. chap. 3.*

tation, qui par ignorance ou autrement aura changé *Euro-Aquilon* en EVROAVSTRAN, *Euro-Cydon*, comme on a fait, je le veux croire ; mais on ne fait pas si aiſément le changement de *Euro-Cydon* en *Euro-Aquilo*, & on n'accuſe pas ſi légérement de fauſſeté le Texte (*a*) ſacré ni ſon Interprête d'ignorance.

49. Il nous reſte à faire quelques réflexions ſur un monument de l'ancienne grandeur d'Athenes, qui ſubſiſte encore aujourdhui dans cette Ville, & qui étoit appellé la *Tour des Vents*. Cette Tour eſt octogone, & chaque côté porte le nom du vent qu'il regarde. Le nouvel Avocat des Melediens adoptant toujours & renouvellant les anciennes preuves du Pere Georges, prétend établir par ce monument la ſignification qu'ils donnent l'un & l'autre au mot *Eurus*, comme à la page 95. Il appelle en témoignage M. Spon, qui dans les relations qu'il a données de

---

aiſe d'apprendre à notre Adver-
n Honoré de Sainte-Marie,
que les Manuſcrits
, ſont con-
à Rome.

2. Partie, pag. 177.

ſes Voyages aſſure que le vent appellé *Eurus* décrit ſur cette Tour eſt celui qui eſt entre le Midi & le Levant, & le même qu'on appelle aujourdhui ſur l'Océan *Sud-Eſt*, & ſur la Méditerranée *Siroc*. Il eſt difficile d'avoir dans notre Controverſe une preuve plus déciſive, que celle qui ſe tire de ce précieux reſte de la grandeur & du bon gout, bâti par Andronic de Cyrthe, & dont parlent Varron, Vitruve & Pauſanias, qui fait l'admiration de tous les Voyageurs, & le principal ſujet de leurs obſervations.

5o. Ce qui me ſurprend c'eſt que M. Spon, ſi juſtement accredité dans ces matieres, qui parle après avoir vu, n'ait pas fait plus d'attention, en donnant la deſcription des huit Vents qui ſont décrits ſur chaque côté de la Tour octogone; car il eſt certain que celui qui y eſt appellé *Euros* eſt le Levant; c'eſt une faute ou de mémoire, ou une inadvertance de la part de M. Spon, & ce n'eſt pas même la ſeule qu'on puiſſe lui reprocher; nous le ſçavons par le témoignage de pluſieurs curieux Antiquaires, qui à leur retour de leur voyage dans le Levant, pendant le ſéjour qu'ils ont fait en l'Iſle de Malte, nous ont communiqué leurs recherches & leurs ſçavantes obſervations, & j'en ai été poſitivement

éclairci en 1748. par M. Antoine Askew, Seigneur Anglois, dont le P. Paciaudi, Religieux Théatin, auſſi célébre par ſon éloquence dans la Chaire, que par la connoiſſance des Médailles & de l'Antiquité ſacrée & profane, loue le bon gout & l'érudition. (*a*)

51. Il ſuit de tout ce que nous venons de dire, que ſoit qu'on prenne le mot *Eurus* dans ſa ſignification générale, ſoit qu'on le prenne dans le ſens qu'il déſignoit une eſpêce de vent particulier, qui étoit le Levant; les deux defenſeurs des Melediens n'en peuvent tirer aucune induction favorable à leur Siſtême, & qu'il eſt inutile de recourir à la ſuppoſition que le terme de *Euro-Clydon* doit être ſubſtitué à celui de *Euro-Aquilon*.

(*a*) L'Ouvrage du P. Paciaudi eſt intitulé : *Oſſervazioni ſopra alcune ſingolari è Strane Medaglie*, imprimé à Naples en 1748. Ce docte Pere y parle ainſi : *Cade qui in acconcio riportare un pezzo d'una delle molte inedite Inſcrizzioni greche copiate, e communicatemi dal detto Viggiatore Ingleſe, Signor Antonio Aſckevv, Autore della nuova e ricchiſſima Edizione di Eſchillo. Trovò egli nelle roine d'Athene un Catalogo non ſò ſe di Sacerdoti, o di olimpionici &c.* Il a paru à Rome en 1749. une Réponſe à ce Livre du P. Paciaudi, faite par le Chevalier *Franceſco Vettori*, Commandeur de l'Ordre de S. Etienne intitulée : *Diſſertatio Apologetica de quibuſdam Alexandri Severi Numiſmatibus.*

52. Je m'attends bien qu'on me repliquera, comme à la page 98. que l'Iſle de Caude eſt vers l'Oüeſt de Crete, auſſi bien que le Port de Phénice, en ſorte néanmoins que l'Iſle de Caude eſt plus occidentale ; d'où il eſt aiſé de concevoir que le Sud-Eſt aura porté le vaiſſeau au Nord-Eſt auprès de Caude, & l'aura empêché d'aller à Phenice, qui n'étoit point ſi occidentale que Caude, l'Eurus eſt donc le Sud-Eſt ſelon les Anciens ; or le Golfe Adriatique eſt diamétralement oppoſé au Sud-Eſt, puiſque ce Golfe eſt au Nord-Oueſt, par conſéquent l'Eurus a jetté le vaiſſeau dans le Golfe Adriatique, & non point dans la Mer d'Afrique. Commençons par examiner la premiere partie, & voyons ſi avec le Siroc même, le vaiſſeau de S. Paul aura pu faire la route que nous ſuppoſons, ſuivant l'expérience, & ſelon toutes les régles de l'Art de la Navigation. Nous paſſerons enſuite à la ſeconde partie, où l'on fait le Golfe Adriatique diamétralement oppoſé au vent Siroc.

53. Quoique je croye avoir clairement démontré que le vent nommé Typhonique, ou Euro-Aquilo, eſt le vent Grec & Levant ; je veux bien ſuppoſer pour un moment avec nos Adverſaires, que le vent dont parle S. Luc étoit le Sud-Eſt,

ou même le Siroc, nos Adverſaires ſont dans l'erreur de croire que le vaiſſeau de S. Paul ait dû être porté néceſſairement à Meleda dans la Mer Adriatique, & n'ait pû être jetté à l'Iſle de Malte. Il eſt facile de prouver le contraire, en faiſant bien attention à toutes les circonſtances rapportées dans le Chapitre XXVIIe. des Actes des Apôtres.

54. S. Luc raconte qu'après une longue & pénible navigation, le vaiſſeau ſe trouva à la hauteur de Gnide, & ne pouvant y prendre port à cauſe des vents contraires, ils furent obligés de mettre la proüe ſur l'Iſle de Crete. Arrivés au Promontoire appellé *Salomon*, ils ſe réfugierent dans un lieu voiſin de là, nommé *Bonport*, que je ne crois pas que notre Antagoniſte, par une nouvelle Géographie, veuille placer ailleurs que dans la côte orientale de l'Iſle. (*a*) Le Patron du vaiſſeau & le Pilote convinrent que l'endroit n'étoit pas propre à hyverner, il en falloit chercher un plus ſûr, & ga-

(*a*) La Carte Géographique inſerée à la page 24. de la Diſſertation, où eſt marqué le voyage de S. Paul depuis l'Iſle de Candie juſqu'à celle de Meleda, eſt copiée ſur celle qui eſt à la tête de l'Ouvrage du P. Bénédictin. M. Ciantar en a demontré la fauſſeté, pag. 180. j'y renvoye le Lecteur.

gner, s'il étoit poſſible, le Port de Phenice. Je n'entre point dans la queſtion, où étoit ſitué ce dernier Port, s'il étoit dans la partie occidentale de l'Iſle de Crete, (a) comme le prétend notre Adverſaire après ſon Auteur, ou dans la partie meridionale, ſuivant Ptolomée & les Géographes les plus exacts, je demanderai ſeulement d'où partoit le vaiſſeau de S. Paul pour faire route vers Phenice, partoit-il de la Côte méridionale, ou de la Côte ſeptentrionale de l'Iſle ? De la méridionale, dira-t'on, le vent qui regnoit alors, avec lequel ils ſe propoſoient de gagner ce Port, ne laiſſe aucun lieu d'en douter, puiſque c'étoit le vent du midi, *Aſpirante autem auſtro*; & en partant du côté ſeptentrional de Crete, avec un pareil vent ils ne pouvoient que retourner à Gnidos, ou entrer dans l'Archipel, mais jamais ils n'auroient pu gagner le Port de Phenice.

55. Il faut donc ſuppoſer que le vaiſſeau de S. Paul ſoit parti de la Côte méridionale de l'Iſle, & vraiſemblablement ils tirerent pluſieurs bordées pour ſe mettre en pleine Mer & éviter d'être jettés

(a) Le Pere Georges, pag. 212. le place à la partie occidentale, & dans la Carte Géographique il eſt mis au côté méridional, pag. 43.

par le vent ſur la terre, avant de pouvoir arriver à Caude de Candie, ou au Port de Phenice. Si donc avec le vent du Midi le vaiſſeau pouvoit aller d'un côté de l'Iſle à l'autre, du levant au couchant, il étoit encore plus facile d'aller de Candie à Malte avec un vent Siroc qui eſt plus oriental, & par conſéquent plus de pouppe que l'autre.

56. En admettant que le Port de Phenice fût dans la côte occidentale de l'Iſle de Crete, le vaiſſeau pouvoit y faire route très-facilement, en allant de Levant en Ponent. Il le pouvoit également en plaçant Phenice dans la partie méridionale, ſuivant Ptolomée, Ortelius, Sanſon & d'autres Géographes, puiſque c'étoit toujours la même direction. Il n'eſt queſtion que de s'arrêter plutôt dans la derniere ſuppoſition, ou de pourſuivre plus loin ſuivant la premiere, il ne faut pas être bien verſé dans la Marine pour concevoir que de deux vaiſſeaux qui partent enſemble de Manfredonia, avec le même vent, l'un peut s'arrêter à Brindes, & l'autre aller juſqu'à Otrante, de même que deux bâtimens qui partent du Port de Malte, l'un pour la Côte occidentale d'Italie, l'autre pour la Côte de Veniſe, ils peuvent l'un & l'autre faire leur route avec le même vent.

57. On ne peut point repliquer avec le nouvel Avocat des Mélédiens & le Pere Georges ſon Auteur, que le Port de Phenice n'eſt point au Midi de l'Iſle ; Ptolomée & tous les Géographes l'ont placé à la Côte méridionale en même tems qu'il étoit occidental relativement à Bonport, d'où partoit S. Paul, & ainſi par un vent de Siroc le vaiſſeau pouvoit aller à Phenice, & de ce que l'Evangéliſte S. Luc dit que Phenice regarde l'Afrique & Core, nos deux Adverſaires en ont mal à propos conclu que ce Port eſt ſitué au couchant, ne faiſant pas attention que rien n'eſt ſi ordinaire que de voir un Port ſitué d'un côté, ayant cependant ſon embouchure dans une autre direction ; c'eſt un Promontoire qui eſt méridional, & qui ſe replie de façon que le Port qu'il forme regarde le Ponent ; rien n'eſt ſi commun dans la Méditerranée que de pareilles ſituations, telles ſont celles de Naples, Portofarina, de Meſſine, de Marſeille & autres ; (*a*)

[*a*] Le Comte Ciantar, pag. 171. explique ainſi la difficulté, *Nec obeſt quod Lucas eum Portum ad Africam Corumque reſpicere tradat : ſiquidem licet Phœnix Opidum, ſeu Promontorium in Auſtrino Cretæ littore ſitum eſt, tamen ejus extremitas ſinuosè flectitur Occaſum versùs, eaque ſinuoſa curvatura*

c'eſt

c'eſt ainſi en effet que le Port de Phenice eſt ſitué dans la Carte d'Ortelius.

58. Reprenons le cours de la navigation du vaiſſeau de S. Paul, de la pointe orientale de Candie à l'occidentale, après avoir fait les deux tiers de la route pour arriver au Port de Phenice, ſuivant la Carte de Sanſon; c'eſt-à-dire, étant à la hauteur de Aſſo, il alloit en cotoyant l'Iſle; c'eſt ainſi que je penſe avec les Interprètes *in Act. Apoſt. Cap. XXVII.* qu'on doit rendre ces paroles, *legebant Cretam*; lorſque s'éleva ce vent, ſur lequel on diſpute tant, & que les Mélédiens veulent être Siroc: mais comment peut-on ſe perſuader qu'un tel vent eût pu éloigner un vaiſſeau de la Côte méridionale de Crete qu'il cotoyoit alors? Ne devoit-il pas plutôt l'en approcher encore davantage? Ce que ne pouvoit pas faire un vent Nord-Eſt, comme nous le ſuppoſons avec bien plus de vraiſemblance.

59. En accordant même que le Port de Phenice fût ſitué ſur la Côte occidentale de l'Iſle de Crete, le vaiſſeau ayant paſſé de la partie orientale à l'occidentale, lorſque le vent furieux qu'on ſuppoſe Si-

---

Portum efficit reſpicientem ad occidentales ventos ab Apoſtolico Hiſtoriographo memoratos, &c.

roc, ſe leva, il n'étoit pas impoſſible au vaiſſeau de s'y retirer, comme il avoit été d'Orient en Occident avec le vent du Midi. Il pouvoit avec la même manœuvre aller du Sud-Oueſt au Nord-Eſt avec le vent Siroc, & ſi le vaiſſeau ſe fût trouvé trop engagé dans la pleine Mer, & trop éloigné de la Côte occidentale de Crete pour pouvoir y revenir ; alors rien n'empêchoit le Pilote d'aller au Port de Tarente, ou à Portoquaglio en Morée, le vent l'y portoit en pouppe, ſans s'engager dans la Mer Adriatique qui l'éloignoit trop de ſa route. C'eſt une obſervation trés-judicieuſe de M. *Marie Lama* dans une Lettre inſerée dans l'Ouvrage de M. le Comte Ciantar, page 181.

60. Que notre Adverſaire donc donne telle ſituation qu'il lui plaira au Port de Phenice, & telle direction qu'il voudra au vent qui ſe leva, qu'il l'appelle Typhonique, Euro-Aquilo, ou Euro-Clydon ; il ſera toujours dans le même embarras pour diriger la navigation décrite par S. Luc ; il ne lui ſera pas plus facile de ſe fixer dans ſes raiſonnemens, qu'il l'étoit alors au vaiſſeau de l'Apôtre, de trouver pendant cette tempête un endroit propre à jetter l'ancre.

61. Quelle différence entre nos Adverſaires & nous, chacun dans notre ſiſtême !

Malgré toutes leurs ſuppoſitions, & en particulier celle du vent Siroc ou Euro-Clydon, combien de difficultés trouvent-ils encore à faire tenir au vaiſſeau de l'Apôtre la route décrite par S. Luc, à le porter dans la Mer Adriatique, comme ils le veulent, pendant qu'il lui étoit encore plus facile de venir à Malte; au lieu que, ſans recourir à des conjectures pour changer le vent en Euro-Clydon, mais le laiſſant Euro-Aquilo, c'eſt-à-dire, Nord-Eſt, comme nous avons prouvé qu'il devoit être, le vaiſſeau étoit porté en droiture à Malte, & ne pouvoit aller ailleurs. Tant de raiſons auſſi évidentes me font regarder comme une choſe ſuperflue d'en raſſembler encore d'autres, qui ſe préſentent en grand nombre, mais qui ne ſervitoient qu'à groſſir ce Volume; je pourrois facilement faire valoir en notre faveur cette circonſtance de la crainte qu'avoit le Pilote de donner ſur une des Syrtes (*a*) de Barbarie, & les ef-

(*a*) L'Evangéliſte S. Luc parle des *Syrtes* en général: *Ne in Syrtim inciderent.* C'eſt pourquoi nous devons croire qu'il entend celles qui étoient connues de ſon tems, qui ſont les Syrtes de Barbarie. Chacun convient que ſous ce nom on déſigne certains Bancs de ſable qui ne ſont point fixes, mais qui changent ſuivant les vents & l'impétuoſité de la Mer. Il y en a toujours eu deux que les gens

forts qu'il fit pour détourner le navire de cet écueil où le vent Nord-Eſt le portoit en droiture, & à gagner l'Iſle de Malte, où arriva le naufrage.

62. Tant de circonſtances devroient bien faire changer de langage au défenſeur des Mélédiens, & le convaincre que c'eſt peine perdue de tant travailler pour changer les paroles du Texte de l'Ecriture & le nom du vent qui eſt décrit dans le paſſage des Actes des Apôtres. Il ne réuſſira pas mieux à placer le Golfe de Veniſe au Nord-Oueſt rélativement au vaiſſeau de l'Apôtre, page 98. quand on entendroit par Eurus le Siroc; on en pourroit conclure ſeulement que le vaiſſeau de S. Paul a pu entrer dans le Golfe, mais on ne peut nier qu'il n'ait pu auſſi en ſortir avec le même vent, & être porté juſqu'à Malte, il ne faut pour

---

de Mer regardent comme très-dangereuſes, connues ſous le nom de *Seches de Barbarie*; l'une grande, qui a cent milles de longueur, & l'autre beaucoup plus petite. Leur mouvement ſe fait ſentir à cinquante milles au loin : *Duplex Syrtis eſt in Ora Africæ : una magna dicta, altera parva, utraque ob naufragia infamis, & navigantibus plurimùm metuenda.* Salmeron *in Act. Apoſtol. Tract. 58. C. XXVIII. in Tab. ſac. Script. Edit. an. 1731.* Verbo *Syrtis. Act. Apoſt. XXVII. V. 27.* Voyez *Biblioth. Plantin. Interpr. nom. Hebr. Cald. & Latin.* Verbo *Syrtes & Strab. Cap. ultim.*

le comprendre, qu'une teinture bien légere de la navigation ; (*a*) notre Adverſaire n'a donc pas trop lieu de s'applaudir de cet argument qu'il tire de la ſituation du Golfe Adriatique oppoſé au Sud-Eſt ; la route au contraire que nous faiſons tenir au vaiſſeau de S. Paul en le conduiſant à Malte par le vent Typhonique Euro-Aquilo, ou Grec & Levant, eſt beaucoup plus ſimple & plus naturelle, & donne encore plus de facilité pour l'intelligence du reſte du voyage de S. Paul à Rome, dans lequel il va de Malte à Syracuſe, à Regio & à Pouzole,

(*a*) Comme le Pere Bénédictin a inſeré à la premiere page de ſon Livre une Carte Géographique où ſont marqués tous les vents ; il eſt bon que je prévienne le Lecteur que cette Carte ne mérite aucune attention, n'étant point exacte, principalement pour les endroits qui ſont la matiere de la conteſtation préſente. Si le défenſeur du Siſtême du Pere Georges l'eût examiné avec attention, il ſe ſeroit apperçu des erreurs de ſon Auteur. Je me contenterai d'en relever deux, qui ſont très-importantes dans notre queſtion. Il place, par exemple, le Goze de Candie à la partie occidentale de cette Iſle, qui cependant ſe trouve à la partie méridionale, ſuivant les plus exacts Géographes. Il met Malte plus près de l'Afrique que de la Sicile, qui n'eſt cependant diſtante de cette derniere que de LX. milles, & qui eſt éloignée de l'Afrique de CXC. environ. *Deſcrit. di Malta di D. Girolamo Borg. pag. 6. Edit. de Rome 1660.*

(a) comme il eſt écrit dans les Actes des Apôtres.

(a) Voyez les Réfléxions rapportées dans la *Diſſertation Hiſtorique, Apologetique & Critique ſur la fondation de l'Egliſe de Syracuſe par Ceſare Gaetani e Gaetani Conte della Torre &c. pag. 126. Edit. de Rome 1748.*

§. TROISIÉME.

Que les Viperes étoient vénimeuſes à Malte, avant que S. Paul y vînt.

63. L'AUTEUR de la Diſſertation ne ſe contente pas de reſſerrer les bornes anciennes de la Mer Adriatique pour en exclure l'Iſle de Malte, & par une interprétation forcée, de changer le vent nommé par la Vulgate Euro-Aquilo en Euro-Clydon, pour amener à ſon gré à l'Iſle de Méléda le vaiſſeau de S. Paul, & ôter à Malte la gloire dont elle a toujours été en poſſeſſion, d'avoir donné l'hoſpitalité à ce grand Apôtre; il prétend encore fortifier ſon Siſtême par la circonſtance de la proprieté qui eſt particuliere à notre Iſle, de ne renfermer aucun animal vénimeux, & d'être même un antidote ſouverain contre leurs morſures. „ Il n'y a point, dit-il, page 42. de Vi-
„ peres dans l'Iſle de Malte, ou s'il y
„ en a, elles ne ſont pas vénimeuſes;
„ au lieu que dans l'Iſle de Méléda les
„ Viperes ont un venin très-prompt &
„ très-ſubtil..... Ce n'eſt donc point dans
„ l'Iſle de Malte, mais dans l'Iſle de Mé-

„ léda, que S. Paul fut mordu d'une Vi-
„ pere ſi dangereuſe. „

64. Voilà le grand argument du nouvel Adverſaire des Maltois, ſur lequel il s'étend avec plus de complaiſance que ſur aucun autre, peut-être moins convaincu de ſa force que pour faire paroître ſon érudition à cette occaſion. Il eſt bien content de trouver dans les Auteurs, que Malte partage cette proprieté nuiſible aux Serpens, avec d'autres Pays, il cite, pag. 42. & 45. le témoignage de Pline ſur l'Iſle de Goze ſituée à une lieue de Malte, & ſur l'Iſle de Galata voiſine de l'Afrique ſur la Côte de Barbarie : *Mox Gaulos & Galata, cujus terra Scorpionem dirum animal Africæ necat, dicuntur & in clupea emori.* Il y ajoute l'autorité de Solin, pag. 46. qui dit que l'Iſle de Goze ne produit aucun Serpent, & qu'ils n'y peuvent vivre, lorſqu'on les y apporte ; *ex parte quâ cercyna eſt accepimus Gaulon Inſulam in qua Serpens neque naſcitur, neque vivit invecta, propterea jactus ex ea quoque gentium pulvis arcet angues, ſuperjactus illicò perimit.* Sur quoi notre Adverſaire fait les réfléxions ſuivantes, pag. 47. Voilà donc des Iſles & des terres voiſines de Malte ſous le même climat & dans la même expoſition, qui n'avoient point de bêtes vénimeuſes avant S. Paul ; or ſi les Serpens

Lib. V. cap. 8.

Cap. 32.

avant Saint Paul n'étoient point vénimeux dans l'Iſle de Goze, qui n'eſt qu'à une lieue de Malte, ni dans les Iſles Baleares & de Galata, qui ſont ſous le même climat & dans la même expoſition; eſt-il vraiſemblable qu'il y en ait eu alors de vénimeux dans l'Iſle de Malte ? Voilà tout l'argument de notre Adverſaire que je ſuis bien aiſe de combattre d'abord, en faiſant voir qu'on peut ſoutenir le contraire de ce qu'il avance, par des raiſons plus ſolides que je rapporterai, après quoi je lui prouverai que quand la choſe ſeroit comme il le dit, il n'en peut même tirer aucun avantage en faveur de l'Iſle de Méléda.

65. Il n'y a point de Bêtes vénimeuſes à Goze; Goze eſt voiſine de Malte; donc il n'y a point de Bêtes vénimeuſes à Malte. C'eſt le raiſonnement de l'Auteur de la Diſſertation; j'en pourrois bien faire un autre. Il n'y a point de Bêtes vénimeuſes à Goze; Goze eſt voiſine de la Sicile; (a) donc il n'y a point de Bêtes

(a) L'Auteur de la Diſſertation me permettra bien de dire Goze voiſine de la Sicile, dont elle eſt éloignée de dix lieuës environ, lui qui fait les Iſles Baleares proche de Galate, qui eſt bien plus éloignée.

vénimeuſes en Sicile. (*a*) Ces deux argumens ſont les mêmes ; & ſont auſſi peu concluans l'un que l'autre. Deux Pays peuvent être très-voiſins l'un de l'autre, ſe trouver ſous le même climat & produire des effets bien différens : tant de cauſes concourent aux productions de la nature, qu'il eſt très-rare de trouver de l'uniformité dans les lieux les plus voiſins, & même contigus ; on ſçait par expérience que l'air de Goze eſt beaucoup plus ſalutaire que celui de Malte, les malades s'y retirent pour recouvrer leur ſanté ; dans l'Iſle même de Malte il y a des Villages où l'air eſt beaucoup plus ſain que dans d'autres ; ces différences ſont des effets de la nature dont les reſſorts ſont impénétrables à nos connoiſſances.

66. Le paſſage de Pline ne prouve rien moins que cette prétenduc proprieté de la Terre de Goze, de n'engendrer aucun Animal vénimeux. Cet Auteur parle des deux Iſles de Goze & de Galata ; (*b*) mais il n'attribue qu'à la derniere cette vertu

---

(*a*) Il y a en Sicile des Animaux vénimeux ; Perſonne n'en a jamais douté.

(*b*) Voyez *Ferrari* dans ſon *Lexicon Géographique* au mot *Galata* & *Calathe*, où il croit que c'eſt la *Goulette*.

contre les Serpens & les Scorpions ; *Gaulos & Galata, cujus Terra Scorpionem dirum animal necat.* Et quand même, dit le Pere Caietan, *in Iſag. c.* 19. Pline voudroit parler de Goze, ce ne ſeroit pas une conſéquence, que la proprieté qu'il attribue à cette Iſle appartînt auſſi à celle de Malte : *Et dato quod Plinius loquatur de Gaulos juxta Melitam, tamen non inde bene infertur, nihilque vetat quod aliquid eſſe uni loco naturale poſſit, alteri autem loco exorari per merita alicujus Sancti.* C'eſt pourquoi rien n'eſt ſi judicieux que ce que dit Buonamico (*a*) à ce ſujet, que la proximité de l'Iſle du Goze à celle de Malte n'eſt point une raiſon pour laquelle la proprieté de ne point engendrer de Serpens ſoit une qualité naturelle à la derniere, comme elle l'eſt à l'autre ; ſi cela devoit être, par la même raiſon l'Iſle *Colubraria*, aujourdhui appellée *Fromentiere*, ne devroit point produire d'Animaux vénimeux, étant ſi proche d'*Ivica*, où il n'y en a point. Il en ſeroit de même de l'Iſle de *Corſe* ſi voiſine de la Sardaigne, des Iſles de *Procida*, *Iſchia* & *Capri*, qui ſont proche de Naples & de pluſieurs autres Iſles adjacentes à l'Iſle de Candie, toutes ces

(*a*) Jacques Buonamico dans le *Lettere Memorabili dell' Abbate Giuſtiniani, Tom. 2.*

Iſles ont la même proprieté, & ce qui eſt plus fort, le territoire de Palerme, comme l'a obſervé Polibe, en eſt auſſi exempt au milieu de la Sicile, qui en eſt remplie, *mortiferarum omninò expers.* La nature nous préſente une infinité de varietés ſemblables que nous attribuons à ſimpatie, antipatie, ou comme veut l'Auteur de la Diſſertation, aux plantes ou aux herbes différentes qui naiſſent dans un Pays; c'eſt ainſi que nous voyons que dans *Itaca* il n'y a point de Liévres, dans *Iviza* il n'y a point de Lapins, que les Loups n'approchent point du *Mont Olimpe* dans la Macedoine, quoique les environs en ſoient remplis. Tous ces effets de la nature ſont pour nous impénétrables, mais ils ſervent à faire voir que deux lieux peuvent être très-proches l'un de l'autre, & differer cependant beaucoup, tant par la nature & proprietés du ſol que par leurs productions, & par conſéquent par ce que nous voyons dans quelques Auteurs, qu'il n'y avoit point de Serpens à Goze, ce n'eſt point une preuve qu'il n'y en eût point à Malte.

67. Solin qu'on citte encore avoit auſſi mal pris le ſens du paſſage de Pline qu'il copie par-tout, ce qui lui a fait donner le ſurnom de Singe de Pline, il ne parle

même dans cet endroit, comme dans bien d'autres, que par ouï dire : *Accepimus*, dit-il ; c'eſt le Pere Maſſa (*a*) qui fait cette obſervation, que Solin ſe trompe ici, qu'il prend l'Iſle de Goze pour celle de *Galata*, qu'il l'a placée où elle n'eſt pas, puiſqu'il la met près de *Cercyna* dite *Charcana* proche de l'ancienne Carthage, & que de plus les Gozitains mêmes n'attribuent pas cette vertu à leur Pays. On peut voir ce qu'a dit à ce ſujet très au long M. le Comte Ciantar dans la Diſſertation que j'ai déjà citée, pag. 219. (*b*).

(*a*) Gio Andrea Maſſa, Jéſuite, dans la *Sicilia in proſpettiva. Tom. II. pag. 445. Edit. de Palermæ 1709.* qu'il a copiée de Buonamico, que j'ai déjà cité dans le *Lettere memorabili dell'Abb. Giuſtiniani, Tom. II.*

(*b*) Le Lecteur ne ſera pas fâché de voir les Réflexions que l'Auteur fait à ce ſujet ; d'autant qu'il a demeuré plus de vingt ans dans cette Iſle. Après les Obſervations qu'il y a faites, il aſſure qu'on y trouve pluſieurs eſpêces de Serpens ; mais qu'on n'y voit jamais de Viperes, pas plus qu'à Malte. Toutes ſortes d'Animaux n'ont aucun venin, & même il eſt arrivé ſouvent que ceux qui avoient été apportés de dehors, & qui n'avoient point encore touché la terre du Pays, ayant mordu quelqu'un à la main, ne lui ont point cauſé la mort. Les Scorpions ſont regardés comme vénimeux & très-dangereux ; leur venin cependant n'a d'autre effet que de cauſer une enflure ; mais on n'a point connoiſſance qu'il ait jamais donné la mort. La

68. Concluons donc que nos Adverſaires avancent bien légérement que la Terre de Malte de tout tems a eu la vertu de n'engendrer aucune Bête vénimeuſe, & de tuer même celles qu'on y apporte ; eſt-il vraiſemblable qu'une proprieté ſi diſtinguée n'ait point été relevée par les Auteurs anciens qui ont parlé de notre Iſle, qui ont fait mention de la fertilité de ſon Terroir, (*a*) des mœurs de ſes habitans, des toiles fines qui s'y faiſoient, (*b*) du beau Corail qui s'y trouve dans la Mer, (*c*) des Roſes odoriférantes, (*d*) du miel exquis (*e*) qu'on en retiroit. Diodore de Sicile, qui y eſt

---

choſe eſt même arrivée cette année 1755. Une jeune mariée eut le malheur d'être mordue au ſein d'un Scorpion, elle fut trois jours enflée ; mais peu à peu le mal ſe diſſipa, & en dix jours elle fut entiérement guerie ſans le ſecours d'aucun remédé.

(*a*) *Fertilis eſt Melite, ſterili vicina Coſyrae. Ovid. Faſt. Lib. 3.*

(*b*) Voyez ma *premiere Diſſertation ſur la Langue Punique, pag. 32. & Annotat. in Act. Apoſt. Fr. Joſeph Claudii de Marne Galli pag. 55. Edit. Panormi 1724.*

(*c*) *Et vivum lapidem, & circa Melitenſia nectunt coralia. Horatius apud Calep. v. Lapis.*

(*d*) *Nam, ut mos eſt, Bythiniæ Regibus Lectica Cetophoro ferebatur in qua pulvinus erat perlucidus melitenſi roſa fartus. Cic. L. 5. in Verr. Act. 6.*

(*e*) *Hiſtoire de Sicile de Maurolico, Lib. 2. Plin. Cic. loc. cit.*

venu, s'eſt étendu ſur la richeſſe de ſes habitans, ſur le Commerce qu'ils faiſoient, il a fait la deſcription de ſes beaux Edifices, de la fertilité du Terroir en Cumin & en Cotton. Si Solin qui a fleuri un peu après S. Luc (*a*) a attribué cette vertu à la Terre de Malte, c'eſt d'abord qu'il a, comme nous avons dit, copié & mal entendu le paſſage de Pline, & de plus, comme le miracle qu'avoit fait S. Paul d'ôter le venin des Serpens, Viperes & autres Animaux des Iſles de Malte & de Goze étoit déjà devenu public, ce Grammairien célébre, qui étoit Payen, ayant eu connoiſſance de cette proprieté de la Terre de Goze & de Malte, en a fait mention dans l'occaſion, ſans l'attribuer au miracle qu'il ne croyoit point, & l'a donnée pour un effet de la nature.

69. Mais, replique notre Adverſaire, pag. 42. il y a inconteſtablement des Viperes très-vénimeuſes dans l'Iſle de Méléda, dont la morſure produit l'effet décrit par S. Luc, qui eſt de cauſer une enflure & donner la mort, au lieu que dans l'Iſle de Malte il n'y a point de ces

(*a*) Le Pere Maſſa, pag. 445. dit que Solin a écrit du tems de l'Empereur Trajan, qui a fleuri environ cent ans après J. C.

Animaux, ou s'il y en a, ils ne font aucun mal, c'eſt donc bien plutôt à Méléda qu'à Malte qu'eſt arrivé le naufrage de S. Paul.

70. Je n'ai jamais penſé de conteſter ſur le venin des Viperes de Méléda, je ſoutiens ſeulement que celles de l'Iſle de Malte ne ſont à cet égard différentes des autres que depuis la venue de S. Paul, (a) c'eſt en vain que l'Auteur de la Diſſertation prétend que la Terre de Malte a toujours eu cette proprieté d'être un antidote contre la morſure de ces Animaux, (b) ce n'eſt de ſa part qu'une conjecture dont il ne peut donner aucune preuve; il ne citera aucun Auteur an-

---

(a) Les Maltois le tiennent par une tradition auſſi ancienne que le fait même, & qui n'a jamais été interrompue. C'eſt ainſi qu'en parle un Auteur étranger : *Ab eo tempore quo D. Paulus viperam excuſſit in ea Inſula nullum maleficum animal gignitur; neque aliunde allatum, Henricus Pantaleo in Hiſt. Equit. Johannit, Lib. 7.*

(b) Il importe peu aux Maltois que la Terre de Malte ſoit un antidote contre les morſures des Serpens. Ils ne prétendent autre choſe, ſinon qu'il n'y a point dans leur Iſle de Bêtes vénimeuſes. L'expérience de M. Valiſnieri rapportée avec tant de confiance par notre Adverſaire, pag. 51. n'eſt d'aucun poids dans la cauſe préſente, elle eſt rapportée dans une Lettre publiée par le P. Bénédictin, pag. 135. & à Veniſe dans *la Raccolta Cologerana, Tom. 3. pag. 193. en 1730.*

cien

cien qui ait attribué cette prérogative à cette Terre.

71. La tradition des Maltois ſur ce Fait eſt une preuve du contraire, quoi qu'en diſe le défenſeur des Mélédiens pour l'affoiblir, elle porte en effet tous les caractéres qu'elle doit avoir pour être une regle de vérité ſuivant les Docteurs, elle a toutes les conditions que preſcrit un célébre Auteur François, (a) c'eſt ainſi qu'il s'exprime : Ce qu'on appelle tradition doit être premiérement établi depuis long-tems, enſuite communiqué comme de main en main & ſucceſſivement atteſté par des Auteurs conſidérables de tous ou preſque tous les ſiécles. C'eſt une tradition à Malte auſſi ancienne que la venue de S. Paul, & toujours conſtamment ſoutenue, que les Viperes & autres eſpéces de Serpens n'ont aucun venin dans l'Iſle, & que cet avantage eſt une faveur miraculeuſe que cet Apôtre nous a laiſſée.

72. Ces régles de M. Thiers s'appliquent naturellement à la tradition du naufrage de S. Paul dans notre Iſle. Ce n'eſt point ici une tradition locale & particuliere, comme celle qui regarde uni-

(a) M. Thiers, *Diſſert. ſur la Larme de Vendome, Chap. 13.*

quement le venin des Viperes ; elle eſt générale, de tous les lieux & de tous les tems. Les Peres & les Interprétes de l'Ecriture ont tous placé le naufrage de S. Paul à Malte, & aucun d'eux ne l'a placé à Méléda, ils n'ont ni connu ni nommé cette Iſle. Je me contenterai d'indiquer les paſſages de pluſieurs choiſis en différens tems ; ſi notre Antagoniſte veut ſe donner la peine de les vérifier, il verra que depuis les Apôtres juſqu'à ſon Auteur & juſqu'à lui, il y a une chaîne de tradition conſtante qui établit que notre Iſle, & non celle de Méléda, a toujours été regardée comme le lieu du naufrage de S. Paul, comme la Ville de Rome eſt regardée indubitablement comme le lieu du Martyre de S. Pierre. Parmi une foule de témoignages qui ſe préſentent, je me contenterai de rapporter ceux qui ſont cités par le Pere Modica dans le Commentaire ſur la vie de S. Publius, faite par le Pere Manduca, que j'ai manuſcrite entre mes mains, à la page 69.

Quintus Heduus in deſcript. Melitæ.

S. Ambroiſe.
Arator Cardinal.
Aubertus le Myre.
Alphonſe Salmeron.
Antoine de Bonaventura.
Adone Archevêque.
Antoine Franç. Cirini.
Alexandre Sperelli.
Antoine Nebris.
Auguſtin Manno.
Aloiſe Jugularis.
Aloiſe Novarin.
Bede Venerable.
Burchardus Niderſted.
Benedictus Arias Montanus.

Bernardus Riera.
Benedictus Ferrandius.
Bartholomée Gavantus.
Benedictus Juſtinianus.
S. Cirille.
Ceſar Cardinalis Baronius. (*a*)
Coſmas Magaglianus.
Charle Morabito.
Corneille de la Pierre.
Coſtantin Felicius.
Charle Grangolino.
Coſtantine de Notariis.
Colarcus.
Claude Dauſqui.
Chriſtianus Adricomio.
Claude à Rota.
S. Denys Chartreux.
Dominique Magri.
L'Egliſe de Malte *in Offic. prop. Comm. Adv. S. Publii.*
L'Egliſe d'Arles *in Offic. prop. S. Trophimi.*
Emmanuel Sà.
François Carrera.
François Carriere.
François Scotus.
François Sanſorin.
François Maurolycus.
François Serra.
François Quareſimus.
François Ricordi.
François Boluito.
François Labata.
François Aguado.
Fauſte Verdelli.
Fabius Aſcenſus.
Fontana.
S. Gregoire Pape.
Gregoire XIV. (*b*)
Gregoire Valentiano.
George Fournier.
George Gualtieri.
George Brava.
George Stengelius.
George Edenus.
Gaſpar Sanchez.
Gaſpar Scottus.
Gabriel Buccellinus.
Guillelme Gumppenberg.
Guillelme Eſtius.
Hugo Cardinalis.
S. Jerôme.
Jerôme Matranga.
S. Iſidore. (*c*)
S. Iſidore Peluſiota.
S. Jean Chriſoſtome.
Iſidore Clarus.
Jean Antonio Velaſquez.

(*a*) Aujourdhui *Vénérable* par un Decret du Pape Benoît XIV. du 13. Janvier 1745.

(*b*) *In Conſtitut. quæ incipit : In Inſula Melitæ B. Pauli Apoſtoli, cujus in tutela eſt multis celebrata miraculis &c.*

(*c*) *De vita & morte Sanctorum, n. 70. & in Lib. de ſummo bono, c. 24.*

Jean-Baptiſte Lezana.
Jean Etienne Menochius.
Jean Ferrandi.
Jean Baptiſte Ricciolus.
Jean Dominique Ottonelli.
Jean François Bonamico.
Jacobe Bonamico.
Jean Miritius.
Jean François Abela.
Jean Quintinus.
Jacobe Boſius.
Judocus Hondio.
Jean Magini.
Jean Antoine Viperanus.
Jean Boterus.
Jean Pierre Creſcenti.
Jean Lorinus.
Jean Gagneus.
Jean de Sylveira.
Jean Bernard Felicianus.
Jean à Siderno.
Jean Antoine Reytanus.
Jean Euſebe Hiremberg.
Jean Paul Oliva.
Jean Laurent Anonia.
Jean Horatius Scoglio.
Jean Baptiſte Cancellotto.
Idelfonſe de Flores.
Joſeph Buonfiglio.
Ignace Sacini.
Joſeph Cornovale.
Jacobe Gordono.
Joachim Vadinus.
Joſeph Scaliger.
Joſeph Dentice.
Joſeph Cantelius.
Jacob Gretſerus.
Laurent de Ponte.
Lautent Beyerlinch.
Leonarde Alberti.
Louis Zacconi.
Louis à Filicaria Cap.
S. Maxime Confeſſeur.
Melchior Incofer.
Nicephore Calliſte.
Octave Caietanus.
Pierre de Medina.
Pierre Ribadeneira.
Pierre Antoine Spinellus.
Pierre Berconius.
Pierre Opmeen.
Pierre Galeſin.
Pierre Halloix.
Pierre Comeſtor.
Paul Macatius.
Paul Belli.
Philippe Cluverius.
Philippe Brietius.
Prudence de Sandoval.
Placide Caraffa.
Placide Reina.
Des Rites (Congrégation) de Rome 10. Janvier 1693. *in Offic. prop. Adventus S. Pauli Apoſt. in Melit.*
Roccus Pirrus.
Sebaſtien Salelles.
Samuel Bozhart.
Sigiſmundus Laurenti.
Thomas de Vio Card.
Theophile Raynaudus.
Theophilactes.
Theodorete.
Thomas Boſius.
Thomas Porcauli.
Thomas Fazellus.

Thomas de Caſtillo.	Vincent Biſcio.
Thimotheus à Termine.	Vincent Coronelli.
Theodoret.	Vincent Moncada.

73. Je pourrois raſſembler une foule innombrable de Peres de l'Egliſe & autres Auteurs pris dans différens ſiécles, dont les Ecrits font voir que dans tous les tems on a toujours penſé que c'eſt à Malte qu'eſt arrivé le naufrage décrit aux Actes des Apôtres ; c'eſt une tradition conſtante & générale dans l'Egliſe, comme c'en eſt une particuliere dans notre Iſle, mais perpétuelle & ſans interruption, que l'extinction du venin des Serpens & Viperes dans notre Iſle eſt un effet de la bénédiction du Docteur des Nations.

74. Il eſt bien vrai que S. Luc & les SS. Peres ont gardé le ſilence ſur ce miracle. Qu'en conclurons-nous ? Qu'il n'exiſte point, comme le prétend le Succeſſeur du Pere Georges, pag. 74. & 75. ? non ſans doute ; c'eſt comme ſi l'on ſoutenoit que les Apôtres n'ont point opéré d'autres miracles que ceux qui ſont rapportés dans les Actes. Si nous n'avions qu'un Hiſtorien de la Vie de J. C. nous ne ſerions pas inſtruits de la moitié de ſes œuvres ; & quoiqu'il y ait quatre Evangéliſtes, dirons-nous que le Sauveur n'a opéré de merveilles que celles qu'ils ra-

content ? La tradition n'eſt-elle pas le ſecond dépoſitaire de notre Foi après l'Ecriture ? S. Jerome nous en a donné la raiſon, (a) & après lui le Pere Honoré de Sainte Marie, Carme déchauſſé, (b) „ Il ne faut pas, dit-il, s'étonner ſi S. „ Luc a paſſé ces choſes ſous ſilence, „ d'autant que par une licence permiſe à „ un Hiſtoriographe (c) il a paſſé ſous ſi„ lence pluſieurs choſes qu'un autre aura „ cru devoir rapporter avec quelque fon„ dement. „

75. Mais au défaut du témoignage de l'Ecrivain ſacré, nous avons une infinité d'Auteurs qui établiſſent la tradition qui a toujours ſubſiſté dans notre Iſle ſur la proprieté miraculeuſe de la Terre de Malte. Je me contenterai d'indiquer ceux qui ont traité ce ſujet en particulier, & qui ſont rapportés par le même Pere Modica ; ſi on en veut davantage, on les trouvera dans les Reponſes Apologétiques qui ont été faites contre le Pere Georges, Abbé Bénédictin.

Corneille de la Pierre. Ceſar Baronius Card. | Antere Maria de S. Bonaventure.

(a) *Comment. in Epiſt. ad Galat. c. 2.*
(b) *Vol. I. T. 2. Diſſert. VII. Art. VII. pag. 262.*
(c) *Hiſtoriographi licentiâ prætermiſerit.*

André Scotus.
Alane Coſo.
Boccarde Nideſted.
Claude à Roſa.
Dominique Magri.
François Carrera.
François Carriere.
Philippe Cluverie.
Gabriel Buccellino.
Gullielme Gumppenberg.
Jean Lorinus.
Jacque Tirinus.
Jean Etienne Menochius.
Jean Baptiſte Lancellotto.
Jean Sylveira.
Jean François Abela.
Jean Dominique Ottonelli.
Jean Quintinus.
Jean Baleau.
Jean Euſebe Niremberg.
Ignace Savini.
Laurent Beyerlinch.
Octave Caietani.
Ortelius.
Roccus Pirri.
Paul Macalio.
Sebaſtien Selelles.
Thomas Fazello.
Thomas Maſſutius.
Thomas Campanella.
Thomas Bartolini.
Theophile Rainaud.
Jacques Boſius.
Jean François Bonamico.
Jacques Bonamico.

76. La tradition que nous avons donc ſur le miracle de S. Paul ne laiſſe rien à deſirer, le principe en eſt fixe & certain, & la chaine conſtante & continuelle. Qu'on nous en faſſe voir dans Meleda une ſemblable ; qu'on nous cite quelques monumens ou quelques veſtiges de l'arrivée du Saint Apôtre dans cette Iſle. Il n'y en a aucun aſſurément, c'eſt notre premier Antagoniſte qui en convient : (a) *Nullum hodie*, dit-il, *peculiare*

(a) Pag. 283. ſur la tradition de Meleda, il conclut que les Melediens honorent S. Paul en eſprit, & non pas par des édifices & des monumens. *Paulum animo colunt non ædificiis.* Voilà une belle

ædificium Paulo nuncupatum esse in Melita Balmatensi: & peu après: *Nunquam & prorsus nunquam monimenta ulla extitisse in nostra Melita tam memorabilis Adventus.* A Malte au contraire tout nous rappelle le tems de l'arrivée du grand Apôtre, & toutes les circonstances de son naufrage; ce n'est point une opinion locale & superstitieuse; les Maltois ont constamment & perpétuellement tenu ce fait pour certain, il est le sujet d'un culte public chez eux, non d'un culte populaire, mais d'un culte autorisé & consacré par l'Eglise, qui en ordonne la Fête. (*a*) On a toujours connu à Malte l'endroit où l'Apôtre a fait naufrage, celui où il a operé ses merveilles pendant son séjour, on montre les lieux qu'il a habités, ceux qu'il a fait rétentir de sa divine parole, les terres & les restes de la maison de Publius. Tous ces sacrés vestiges qui subsistent encore, & cette terre

---

preuve de tradition. Il vaudroit autant qu'il n'eût rien dit.

(*a*) Monseigneur le Grand Maître de l'Ordre & Prince de Malte *Frere Adrien de Wignacourt*, François, qui a demandé cette Solemnité au S. Pere Innocent X. qui l'a permise & fixée le 10. Février, avec l'Approbation de la S. Congrégation du 19. Février en 1694. En vertu de ce Decret cette Fête fut célébrée à Malte avec beaucoup de solemnité pour la premiere fois le 10. Février 1695.

même toute miraculeuſe, ſont autant de témoins qui ont toujours publié la venue du S. Apôtre, & qui feront taire à jamais les Melediens & leur défenſeur.

77. Avant de finir ce Paragraphe, il ſe préſente une réfléxion qui pourroit enfin convaincre nos Adverſaires ſur la vertu merveilleuſe de la Terre de Malte contre le venin des Viperes & autres Animaux de cette eſpéce; s'il étoit poſſible de les dépouiller de leurs préjugés, & de leur faire ſacrifier à l'évidence, la complaiſance qu'on trouve trop ſouvent à ſoutenir une opinion particuliere, je ne veux que mettre ſous leurs yeux le Texte de S. Luc, Chap. XXVII.

78. *Cum congregaſſet Paulus ſarmentorum aliquantam multitudinem, & impoſuiſſet ſuper ignem, Vipera à calore cum proceſſiſſet invaſit manum ejus.*

79. *Ut verò viderunt Barbari pendentem Beſtiam de manu ejus, ad invicem dicebant: Utique homicida eſt homo hic, qui cum evaſerit de mari, ultio non ſinit eum vivere.*

80. *Et ille quidem excutiens Beſtiam in ignem, nihil mali paſſus eſt.*

81. *At illi exiſtimabant eum in tumorem convertendum, & ſubitò caſurum, & mori; diù autem illis expectantibus, & videntibus nihil mali in eo fieri, convertentes ſe, dicebant eum eſſe Deum.*

82. Je ne doute point que notre Adverſaire ne prétende ſe ſervir de ce paſſage contre moi. Je vois bien, dira-t'il, dans le Texte ſacré la grace miraculeuſe faite à S. Paul, qui eſt préſervé du mal que devoit lui cauſer la morſure de cette Vipere, mais je ne vois point que le miracle ſe ſoit étendu juſqu'à la Terre de Malte; par conſéquent ſi elle a cette proprieté d'être un préſervatif contre le venin de ces Animaux, elle la tient de la nature, & ce n'eſt point l'effet d'un miracle. Le Pere Maſſutius a rapporté cette difficulté, & c'eſt ainſi qu'il y répond:

In vita S. Pauli Apoſtoli.

Quomodo igitur aliqui audent virtuti naturali illius Terræ Melitenſi aſcribere, quod ibi non noceant, nec naſcuntur Animalia venenata? & ante adventum Sancti Pauli eam Inſulam tale privilegium habuiſſe? An hoc ignorari Incolæ illius Terræ potuerunt? præſertim Agricolæ qui quotidiana experientia de hujuſmodi rebus edocentur? Quod ſi noviſſent ibi venena nihil nocere, cur interitum Apoſtoli repentinum tam certò expectaſſent, atque contra omnem expectationem non ſequutum, cur tam ſubito mutata ſententia, quem pro aliquo ſcelerato prius habuerunt, poſtea tanquam divinum hominem, imo veluti quemdam terreſtrem Deum ſuſpexiſſent? Sed & ipſe Lucas, qui interfuit ſine dubio rem hanc ideò tam diligenter expoſuit, ut eſſe opus divinæ virtutis in Paulo operatricis,

non ſoli Melitenſis naturalem qualitatem agnoſceremus. (*a*) Si le fait fût arrivé dans un tems où les Viperes n'étoient point vénimeuſes, les Maltois n'auroient pas témoigné cette frayeur à la vue de celle qui pendoit à la main de S. Paul, ils n'auroient pas penſé qu'il dût devenir enflé & mourir, effet ordinaire du venin des Viperes; par conſéquent dans le tems de ce naufrage, ces ſortes d'Animaux étoient vénimeux, & la terre du Pays n'avoit point encore la vertu & la proprieté qu'on lui a reconnue depuis, laquelle ne peut être qu'une merveille operée par la bénédiction de l'Apôtre des Gentils.

83. Buonamico que j'ai déjà cité, (*b*) dit très-bien, que c'eſt une impieté de vouloir ainſi attribuer à un effet de la nature, ce qui porte viſiblement le caractére d'une merveille ſurnaturelle; c'eſt ravir aux Saints l'honneur qui leur eſt dû; c'eſt ſe rendre coupable envers J. C. même, qui dans S. Marc Chap. 16. entre les miracles qu'il prédit devoir être operés par les Fidéles pour confirmer la

---

(*a*) *Baronius an. 58.* rapporte le même argument.

(*b*) Dans les *Lettere memorabili dell' Abbate Giuſtiniani*, *T.* 2. La Lettre di Buonamico eſt datée du 5. Mai 1667.

vérité de l'Evangile, y désigne particuliérement celui de chasser les Serpens d'un Pays, & de ne ressentir aucun funeste effet de leurs morsures, & d'ôter même le venin qu'ils portent ordinairement avec eux : *Serpentes tollent, & si mortiferum quid biberint, non eis nocebit.*

84. Ce n'est pas seulement à Malte que de pareilles merveilles ont été operées par une grace surnaturelle. On sçait que dans l'Isle *Gallinaria* S. Hilaire a fixé aux Serpens des bornes qu'ils ne passent point. S. Vuillelme, Evêque de Sienne, a chassé du Lac *Lemanno* les Serpens dont il étoit rempli, & qui causoient beaucoup de maux aux Habitans d'alentour, & depuis il n'en a plus paru. Dans l'Evêché de *Trente*, l'Evêque S. Vigile a privé le Scorpion & autres Animaux semblables de tout venin. S. Idelfonse a operé le même miracle dans l'Archevêché de *Tolede*. La Terre seule du *Tombeau de S. Remi*, Archevêque de Rheims, a la vertu de chasser & de tuer les Serpens. (*a*) Un homme

Surius in ejus vita. T. 1.

(*a*) *Hodoard in Hist. Eccl. Rem. Lib. 1.* Nous voyons encore de semblables miracles rapportés dans S. Epiphane, Joseph Perdicaro, Beyerlinch *magn. Theat. Vit. hum. T. 2. v. Benedictio.* Caietane *in Isag. c. 19.* Beda, *T. 3. Lib. 1. c. 1. Hist. Ecc. Anglic.* Girol. Cambr. *in Hibern. Dist. 3.* Bartol. à Virg. & Ricardus Stanyhustus *in Vita S. Patritii.*

empoiſonné par quelque morſure vénimeuſe, guérit en touchant ſeulement *la Porte de la Baſilique de S. Foca.* Pourquoi croira-t'on tous ces miracles, & refuſera-t'on de croire celui de S. Paul en faveur de notre Iſle? & pourquoi n'aura-t'il pas operé ce miracle, de même qu'il guérit de la Diſſenterie Aluinus Pere de Saint Publius, en le touchant ſeulement de la main; de même qu'il rendit la ſanté à tous les malades qu'on lui amena? Tant d'autres Saints ont obtenu cette grace de Dieu en faveur des Peuples avec leſquels ils vivoient, le grand Apôtre aura bien pu l'obtenir pour ceux qui l'ont reçu avec tant de charité dans ſon malheur, & qu'il a trouvés ſi dociles à la Foi de l'Evangile qu'il leur annonçoit.

Martyrolog. Rom. Die 9. Martii.

85. Je demande d'ailleurs au Lecteur ſi dans tous ces paſſages des Actes des Apôtres que j'ai rapporté au long ci-deſſus, il eſt queſtion de venin? S. Luc n'en dit pas un mot, je ne vois d'autre motif de la ſurpriſe des Barbares, que la vue de la Vipere que le feu fait ſortir du ſarment, & qui s'attache à la main de S. Paul; il ne s'agit pas de ſon venin; ainſi quand

---

Raynaud, *Simb. Anton.* §. 10. & *t. 8. Punct. 6.* Euſeb. Nieremberg, *Hiſt. natural. Lib. 2. de mirab. Eur. c. 62.*

au tems de l'Apôtre les Viperes de Malte n'auroient pas été vénimeuſes, comme le prétendent nos Adverſaires, elles n'auroient point été différentes de celle qui mordit S. Paul, car S. Luc ne dit point qu'elle eût du venin.

86. Mais la ſurpriſe, dira-t'on, & la frayeur des Barbares, l'opinion où ils étoient que S. Paul alloit enfler & mourir enſuite, avoit-elle d'autre principe que la perſuaſion où ils étoient que la Bête étoit vénimeuſe? A la bonne heure. Cependant ce n'eſt là qu'une conjecture; car S. Luc n'en dit rien; ainſi en ſuppoſant vrai, ce dont je ne conviens pas, qu'avant S. Paul il n'y avoit point à Malte d'Animaux vénimeux, on ne peut inferer des paroles de S. Luc rien de contraire à la tradition de Malte ſur le naufrage de S. Paul, & rien de favorable à l'Iſle de Meleda. Quoique nous ſoyons bien aſſurés aujourdhui qu'il n'y a rien à craindre à Malte de la morſure des Viperes & des Serpens, cependant il y a peu de Perſonnes dans notre Iſle, ſurtout parmi les femmes & les enfans, qui ne s'effrayent à la vue de ces ſortes d'Animaux, même morts; (*a*) c'étoit le

(*a*) On voit des enfans qui ont aſſez de courage pour n'avoir aucune appréhenſion des Viperes,

même mouvement dans l'eſprit de ceux qui étoient témoins de ce qui arriva à S. Paul, lorſque le feu fit ſortir la Vipere du ſarment, (*a*) & qu'elle s'attacha à la main du S. Apôtre.

87. Nous devons d'ailleurs obſerver que les Maltois alors Payens, croyoient à toutes les Divinités du Paganiſme, & à toutes les vertus qu'il attribuoit aux faux Dieux. Ainſi voyant S. Paul à peine échap-du danger d'un naufrage, ſaiſi par cette Vipere, quoiqu'ils ne la crûſſent pas vénimeuſe par elle-même, ils regardoient cet accident comme un préſage funeſte; & comme il y a très-peu de bois à Mal-

---

qui les prennent avec un morceau d'étoffe de laine que l'Animal ne manque pas de mordre, & leur ayant arraché les dents par ce moyen, ils les cachent dans leur ſein, & les jettent ſur ceux qui en ont peur. J'ai même vu à Rome un Charlatan dans la Place *Navonne*, qui avoit avec lui un grand Serpent apprivoiſé, auquel il avoit arraché les dents, & qui jouoit avec lui pour amuſer le Peuple en 1752.

(*a*) Le Serpent d'ordinaire n'attaque perſonne de lui-même; ce n'eſt que dans le cas qu'il ſente le feu, ou qu'il ſoit agacé par quelqu'un, qu'il ſe jette ſur lui. Quand il eſt en chaleur il eſt plus dangereux, cependant dans notre Iſle il n'eſt pas pour cela vénimeux, ſa morſure cauſe bien une enflure, mais elle n'eſt point mortelle. Le ſcorpion dont le venin eſt dans la queue, mord auſſi, cauſe l'enflure, mais il n'y a rien à craindre pour les ſuites.

te, ils pouvoient penſer que celui dont ſe chauffoit l'Apôtre, étoit venu d'ailleurs, & que par conſéquent la Vipere qui en étoit ſortie n'étoit point de l'eſpêce de celles de Malte, c'eſt pourquoi S. Paul paſſa d'abord dans leur eſprit pour un homme perſécuté pour ſes crimes par la Déeſſe de la Vengeance; (*a*)

(*a*) La Déeſſe de la Vengeance, ou de la Fortune eſt *Ultio*, & S. Jean Chriſoſtome en parle. Le Roi Adraſte fut le premier qui bâtit un Temple à cette Déeſſe. Elle étoit auſſi honorée ſous le nom de *Nemeſis*, qui, comme diſent Catulle & Auſone, châtioit les coupables; c'eſt ainſi qu'elle eſt décrite dans Pauſanias de la traduction de l'Abbé Gedoin, *T. 1. Pag. 107.* La Déeſſe a ſur la tête une Couronne ſurmontée de Cerfs & de petites Victoires, elle tient de ſa main gauche une branche de Pomier & de la droite une coupe où ſont repréſentés des Ethiopiens.

Stace dit auſſi, Liv. 13. que comme cette Déeſſe punit les méchans, elle récompenſe auſſi les bons.

Eſt Dea quam Nemeſim *dicunt Dea magna poteſque,*
Quæ bona Cœleſtum conceſſu cuncta Deorum
Poſſidet.

Ultio chez les Anciens étoit la même que *Veiovis*, *Apollon*, *Diana*, *la Lune*, *Proſerpine*; elle étoit adorée des Maltois, comme on voit dans des Médailles anciennes dont fait mention M. le Comte Bagnolo dans *la Raccolta Calogeriana, T. 29. P. 207.* dans ſon *Trattato dell' Oratore nautico*, & autres Antiquaires. Les anciens Maltois ſacrifioient à cette Déeſſe ſous le nom de Proſerpine dans un Temple qu'ils lui avoient dédié, dont parle *Abela, pag. 209.*

mais

mais n'appercevant aucune mauvaiſe ſuite de cet accident, ils changerent de ſentiment, & le regarderent comme un Dieu, *Dicebant eum eſſe Deum.*

88. Peut-être me ſuis-je étendu ſur le miracle plus que je ne devois, & plus que je ne me l'étois propoſé d'abord; ce n'eſt pas que je prétende pour cela que le fait ſoit ſans replique, mais c'eſt pour faire voir qu'il eſt très-ſoutenable, & que ſuivant les régles de certitude que nous pouvons avoir ſur les faits, rien n'eſt plus raiſonnable que de ſoutenir celui-ci. Mais, comme je l'ai cidevant remarqué, *N°.* 64. quand nous n'aurions pas à Malte la tradition que nous y avons ſur le venin des Viperes, & que cette proprieté qu'elles y ont ſeroit un pur effet de la nature, on n'en pourroit rien conclure en faveur de Meleda dans la queſtion préſente.

89. Il eſt bien vrai qu'on pourroit me faire une petite difficulté; on me

---

Elle obtint de Jupiter Eccate le privilége de ſauver tous ceux qui feroient naufrage dans la Mer de Goze, comme le rapporte Heſiode, *De generat. Deor. pag.* 33. La Mer de Goze, qui eſt la même que celle de Malte, eſt très-dangereuſe, comme le dit *Ciceron in Verr. V.* & tel fut le principe de la crainte des Barbares à la vue de la Vipere pendue au bras de l'Apôtre, qui à peine étoit échappé aux périls d'une Mer ſi dangereuſe.

dira sans doute, si avant l'arrivée de Saint Paul, & du tems de son naufrage, la morsure des Viperes n'étoit pas dangereuse à Malte, pourquoi donc cette frayeur des Habitans, lorsque S. Paul en fut mordu? Pourquoi encore aujourdhui la vue d'un Serpent, même quand il est mort, cause-t'elle aux Maltois le même mouvement? C'est une contradiction de dire que ces Animaux n'ont point de venin, & que cependant les Habitans de Malte en ont peur. A quoi je réponds que c'est un mouvement involontaire chez les gens de la Campagne & sans réflexion; comme ils voyent plus de ces Animaux étrangers, parce qu'ils se trouvent dans les bois qui viennent de la Sicile, & qu'ils ignorent peut-être cette proprieté de ceux qui sont nés dans l'Isle, qui y sont très-rares, le mouvement de frayeur à la vue de ces sortes d'Animaux leur est très-naturel, & précede chez eux la réflexion qu'ils pourroient faire sur la différence des Viperes de l'Isle, & des Viperes étrangeres. Il y a cependant des Paysans qui ne les craignent point, qui les prennent, leur arrachent les dents de devant, & les touchent comme ils toucheroient des Animaux domestiques. Il n'est pas surprenant que S. Luc, qui ne devoit point

Voyez les Notes du N°. 84.

avoir ces connoiſſances, ait décrit ſimplement ce qu'il voyoit, ſans pénétrer le motif de la frayeur des Maltois, ou s'il ſçavoit que les Viperes étoient vénimeuſes, il a rapporté le fait comme une grace faite au S. Apôtre d'avoir été préſervé de ce danger; aujourdhui la même choſe arrivant ſous les yeux des Maltois leur feroit la même impreſſion; (a) ainſi alors comme à préſent ce mouvement de frayeur pourroit être naturel aux Maltois à la vue de la Vipere, quoiqu'on ſuppoſe cet Animal ſans aucun venin.

90. Venons à preſent à la concluſion. Ou l'on admet qu'il y avoit autrefois des Viperes vénimeuſes à Malte, ou l'on ſoutient qu'elles ne l'ont jamais été. Dans l'une & l'autre ſuppoſition le Texte de Saint Luc n'eſt pas plus favorable aux Melediens qu'aux Maltois. Je veux que les Viperes n'ayent jamais eu de venin à Malte, le Texte ne dit point que celle qui mordit l'Apôtre, en eût; & ſi elles en avoient; comme il eſt conſtant qu'elles n'en ont plus aujourdhui, il y a donc eu dans cette eſpêce le changement merveilleux que nous diſons être l'effet des miracles du S. Apôtre, & ce ſera une

(a) Il y a un fait ſemblable qui mérite d'être lu, dans *l'Hiſtoire de la Religion du Boſio, T. 3. L. 37.*

preuve perpétuelle que nous avons donné l'hoſpitalité à ſa Perſonne, & ajouté foi à ſa parole.

91. Quoi qu'en diſent les Mediens, & leur Défenſeur, nous regarderons toujours cette tradition & ce phénomene comme des preuves de la venue de l'Apôtre dans notre Iſle, & nous préférerons cette pieuſe opinion au ſentiment de ceux qui ne voyent en tout ceci que des effets purement naturels.

92. Il nous paroît que le Docteur des Nations, ſauvé du naufrage dans une Iſle, (*a*) qu'un Ange lui avoit déjà fait connoître, (*b*) où les Habitans l'avoient reçu avec tant de bonté & de charité, (*c*) après les avoir baptiſé de ſes propres mains, éclairé de ſa parole, & converti en trois mois, (*d*) après avoir ſignalé ſa puiſſance en guériſſant le Pere de Publius Prince du Lieu, (*e*)

(*a*) *In Inſulam autem quandam oportet nos devenire. Act. Apoſt. XVII. 26.*

(*b*) *Aſtitit mihi hac nocte Angelus Dei. Ibid. 14.*

(*c*) *Præſtabant non modicam humanitatem nobis. Ibid. XXVIII.*

(*d*) S. Jean Chriſ. *in Homil. Non enim deſeruiſſet trimeſtri illo tempore, niſi etiam credidiſſent & fructus declaraſſent, & inde magna conjectura eſt multitudinem credentium illic viſam.*

(*e*) *Contigit autem Patrem Publii febribus & diſſenteria vexatum jacere, ad quem Paulus intravit:*

a bien pu nous laiſſer auſſi un gage viſible & perpétuel de ſon amour en ôtant aux Viperes le venin mortel qu'elles ont ordinairement, (*a*) pour faire fructifier en paix la Foi qu'il avoit plantée chez nous, & qu'il avoit chargé Publius d'arroſer ; (*b*) Foi que les Nations Barbares dans les irruptions qu'elles ont faites dans notre Iſle n'ont jamais pu déraciner.

& cum oraſſet & impoſuiſſet ei manus ſalvavit eum Act. Apoſt. ibid. 8. On n'a point encore découvert ſon véritable nom, je trouve qu'il s'appelloit *Aluinus.*

(*a*) Ce n'eſt pas ſeulement à Malte que S. Paul a laiſſé des monumens de ſa bonté & de ſa puiſſance miraculeuſe ; dans la partie méridionale de la Sicile entre Meſſine & Taormine il y a un Golfe qui porte encore le nom de la *Calle de S. Paul*, que le P. Maſſa, déjà cité, Tom. 1. Pag. 247. dit avoir été ainſi nommé à cauſe d'une tradition qui porte que S. Paul y débarqua dans ſon paſſage de Syracuſe à Regio, & qu'on doit à la préſence de cet Apôtre l'avantage qu'aucun vaiſſeau n'y ait jamais fait naufrage, & que perſonne ne s'y ſoit noyé. Les Meſſinois par dévotion y ont bâti une Egliſe. Tant de faveurs miraculeuſes de l'Apôtre ne ſont point ſurprenantes, après qu'il eſt dit que ſon ombre guériſſoit les malades. Voyez Tillemont, Art. 51. ſur S. Paul, pag. 327.

(*b*) S. Paul après avoir converti l'Iſle de Malte à la Foi, en fit Evêque Publius. Il étoit en même tems Prince ſpirituel & temporel des Maltois. Il a toujours eu dans l'Evêché des Succeſſeurs juſqu'à aujourdhui, notre Adverſaire ne ſauroit prouver qu'il y ait jamais eu d'Evêque à Meleda, il n'a eu garde de toucher ce point, qui n'auroit pas tourné à ſon avantage.

§. QUATRIÉME.

Que S. Luc devoit donner aux Maltois le nom de Barbares.

93. JE finirai mon Diſcours Apologétique ; & ce dernier Paragraphe en répondant à la preuve que le nouveau défenſeur des Melediens a apporté en leur faveur, & qui eſt tirée du terme de Barbares, par lequel S. Luc déſigne dans les Actes les Peuples qui habitoient l'Iſle où S. Paul fit naufrage, nom, dit-on, qu'il ne pouvoit donner aux Maltois, tous Grecs alors, ou tous Romains, ou partie Grecs, & partie Romains. S. Luc, dit-on, ne pouvoit traiter les Grecs de Barbares ; encore moins pouvoit-il donner ce nom à des Romains ; en ſecond lieu, du tems de S. Luc il n'y avoit plus à Malte de ces anciens Pheniciens, ou s'il en reſtoit encore, ils n'avoient conſervé ni leurs anciennes mœurs, ni leur ancien langage ; en troiſiéme lieu, S. Luc ne fait aucune diſtinction entre les principaux de l'Iſle & les Payſans, il leur donne à tous le nom de Barbares. Il n'y a donc, con-

clut-on dans la Diſſertation, pag. 79. aucune vraiſemblance, que du tems de S. Luc, les Habitans de l'Iſle de Malte fuſſent traités de Barbares par les Grecs; ce nom au contraire convenoit aux Habitans de Meleda d'Illyrie. Les Illyriens, dit-on, pag. 80. étoient ainſi appellés par les Grecs, parce qu'ils ne cultivoient pas les Belles-Lettres, qu'ils n'étoient point policés, & qu'ils parloient extrêmement mal, comme Ariſtophane le leur reproche (*In Avibus*,) il n'y a donc rien d'étonnant que S. Luc, à la maniere des Grecs, appelle Barbares les Habitans de Melite, aujourdhui Meleda; au lieu qu'il ſeroit fort ſurprenant qu'il eût donné ce nom aux Habitans de l'Iſle de Malte, qui avoient les mêmes mœurs que les Siciliens.

94. Tel eſt dans toute ſon étendue & dans toute ſa force l'argument propoſé ci-devant par le Pere Georges, page 188. en faveur de ſa Nation, & renouvellé aujourdhui par ſon Imitateur. Je n'y ferai que deux réponſes, la premiere c'eſt que le nom de Barbares convenoit aux Maltois. La ſeconde c'eſt qu'il ne pouvoit ſe donner aux Melediens.

95. Pour renverſer entiérement le Siſtême de nos Adverſaires, il ſuffit de faire voir que du tems de l'arrivée de

S. Paul la plus grande partie des Habitans de l'Isle étoient Carthaginois. Quoiqu'il soit certain qu'il y avoit des Grecs dans l'Isle, & particuliérement dans les Villes, cependant le plus grand nombre des Habitans étoient Carthaginois, principalement dans la Campagne, Thucidide & Diodore de Sicile, disent expressément que les Peuples qui étoient venus à Malte étoient une Colonie de Phéniciens, ou Carthaginois. Ils y avoient apporté le langage qu'ils parloient & principalement dans la Campagne, où il y avoit très-peu de Grecs; c'est ce qui fut cause qu'à leur langage que S. Paul & S. Luc n'entendoient pas, ils les traiterent de Barbares.

Lib. 5.

96. En vain dira-t'on que du tems que S. Paul fit naufrage Malte étoit sous la puissance des Grecs, (*a*) ou des Romains; cela ne suffit pas, il faut prouver de plus qu'il n'y avoit point alors d'autres Peuples dans cette Isle. Depuis que les Phéniciens y sont entrés après le Déluge, ils n'en sont point sortis; les Grecs y sont venus à la vérité; mais nous ne voyons point qu'ils en ayent chassé les Habitans

(*a*) Le Pere Georges soutient mal à propos, pag. 183. que notre Isle étoit sous la Domination des Grecs.

Pheniciens, de la part desquels ils n'éprouverent aucune réſiſtance, comme il arriva en Sicile l'an du Monde 3294. 710. ans avant J. C. Les Grecs furent enſuite chaſſés de l'Iſle de Malte par les Carthaginois, qui ne firent aucun mal aux Pheniciens qui étoient de la même Nation qu'eux. Les Romains vinrent après, ſubjuguerent d'abord la Sicile & enſuite l'Iſle de Malte environ l'an du Monde 3501. ou 343. ans avant J. C. Suivant la Chronologie de M. Rollin, (a) les Grecs furent chaſſés, mais les Pheniciens y reſterent; l'Auteur de la Diſſertation ſe trompe groſſiérement, lorſqu'il avance que du tems de S. Paul Malte étoit ſous la Domination des Grecs & des Romains; ces derniers y étoient venus non en ennemis, mais en amis. Les Habitans de Malte, vrais Pheniciens ou Carthaginois de Race, n'ont jamais diſputé l'entrée de leur Pays aux Grecs & aux Romains, qui ſont venus après s'être rendus maîtres de la Sicile, par la raiſon qu'ils voyoient bien qu'ils n'étoient pas en état de leur réſiſter.

97. Notre Adverſaire pourra me faire une difficulté qui n'eſt pourtant pas dans

(a) *Hiſtoire anc. Carthag. &c. T. 3. §. 6. pag. 649. & T. 1. pag. 255.*

ſa Diſſertation. Je conviens, me dira-t'il, qu'il y a eu à Malte une Colonie de Pheniciens, mais du tems de S. Paul il n'en reſtoit plus, car nous liſons dans Tite Live, que lorſque le Conſul T. Sempronius vint à Malte, Amilcar (a) qui y commandoit pour les Carthaginois, lui remit la Ville auſſi-tôt, & que les Habitans qui conſiſtoient en deux mille ames ou environ, furent tous menés en Sicile & vendus publiquement pour être Eſclaves, qu'on ne réſerva que les Nobles qui ſe trouvoient parmi eux, & le Pays fut repeuplé de Romains; or cet événement ayant précedé celui du naufrage de S. Paul, il s'enſuit que l'Apôtre ne dut y trouver que de vrais Romains, & que par conſéquent s'il trouva des Barbares dans l'Iſle où il fit naufrage, ce ne pouvoit être à Malte, mais à Meleda dont les Habitans n'étoient pas Romains.

Decad. 3. pag. 356.

98. La difficulté paroît forte, elle n'eſt cependant qu'apparente. Tite Live dont nous rapporterons les paroles tout au long, nous fournira la réponſe; c'eſt ainſi

---

(a) *Amilcar*, Commandant de la Garniſon de Malte, étoit frere d'Annibal, tous deux petits-fils du premier Amilcar pere d'Hannon, Giſcon & Imilcon, vrais Carthaginois, & non Carthaginois de Malte. *Buonfiglio* dans ſon *Hiſtoire de Sicile*, *Part. 1. Liv. 2. pag. 86.*

qu'il s'exprime : *A Liliveo Cos. Hierone cum claſſe regia dimiſſo, relictoque Prætore ad tuendam Siciliæ oram, ipſe in Inſulam Melitam quæ à Carthaginenſibus tenebatur, trajecit. Advenienti Amilcar Giſgonis Filius Præfectus Præſidii, cum paulominus duobus millibus Militum, Oppidumque cum Inſula traditur. Inde poſt paucos dies reditum Lilybeum. Captivique & à Conſule & à Prætore, præter inſignes nobilitate Viros, ſub Corona venierunt.* Il n'eſt point dit dans ce paſſage que les Habitans de Malte furent conduits en Sicile ; Tite Live ne parle que des Carthaginois qui formoient le Corps de la Garniſon qu'Amilcar commandoit dans cette Ville, & ce fut ces Soldats qu'on conduiſit en Sicile pour les y vendre en eſclavage, *cum duobus millibus Militum.* Eſt-il vraiſemblable que dans toute l'Iſle il n'y eût pas plus de deux mille Habitans ? Ce n'étoit point d'ailleurs l'uſage des Romains de vendre les Peuples qui paſſoient ſous leur protection ou domination, encore moins pouvoient-ils traiter ſi durement les Maltois qui s'étoient rendus de bonne grace & ſans combattre ; il eſt bien plus probable qu'ils en avoient fait des Alliés en les rangeant ſous la Préture de Sicile, comme ils pratiquoient à l'égard des autres Nations qu'ils conqueroient.

99. Ainſi le paſſage de l'Hiſtorien Ro-

main ne prouve pas cette prétendue extirpation générale de tous les Carthaginois d'origine qui habitoient Malte, lorsque le Conſul Sempronius y vint avec ſon Armée victorieuſe, & par conſéquent c'eſt à tort qu'on en infèreroit que du tems de S. Luc il n'y avoit à Malte que des Romains; c'eſt une preuve au contraire que, quoique l'Iſle eût changé de Maîtres, elle avoit toujours conſervé ſes premiers Habitans, vrais Pheniciens, ou vrais Carthaginois d'origine, & vrais Barbares pour les Grecs & pour les Romains.

100. Ce n'eſt pas ſeulement avec les Romains que ces Maltois en ont ainſi uſé; ils ſe ſont comportés de la même maniere à l'égard des autres Nations qui ſont venues dans notre Iſle, ou pour s'y établir, ou pour commercer, les recevant toutes comme amies, ils n'ont pris les armes contre perſonne, tous y ſont entrés, comme l'Ordre des Chevaliers, ſous la Domination duquel ils vivent aujourdhui ſi heureuſement; & c'eſt la raiſon pour laquelle n'ayant jamais éprouvé de violence de la part de leurs nouveaux Maîtres, ils ont conſervé leurs mœurs & leur langage.

101. Nous en avons même une preuve dans ce que rapporte Maurolico, qui aſ-

ſure (*a*) que du tems de Guillelme *le Bon*, Roi de Sicile vers l'an 1175. il y avoit en Sicile, (& à Malte) des Monnoies ſur leſquelles étoit empreinte d'un côté l'Image de ce Prince, & de l'autre côté étoit gravé ſon nom en caractéres Latins & *Puniques*, c'eſt-à-dire, que non ſeulement du tems des Sarraſins, mais même après leur expulſion, le langage & l'écriture Punique étoient encore en uſage en Sicile & à Malte, ce qui eſt une preuve évidente qu'il y avoit toujours dans cette Iſle des Pheniciens vrais Carthaginois d'origine, qui devoient con-

---

(*a*) *Sicanar. Rerum Compendium, lib. 7. pag. 31. Edit. Meſſan. an. 1562. Ea tempeſtate, Moneta Latinis ex una parte*, Punicis *ex altera Litteris Regis nomen indicantibus ſignabantur, quoniam utriuſque Nationis Incolæ permixtim Inſulam tenebant.* Mais cela n'empêche pas que les Monnoyes Arabes n'ayent été en uſage à Malte parmi les Sarraſins, pendant le tems qu'ils y ont été. J'en conſerve même pluſieurs, où il y a des Caractéres Arabes. Une d'or, qui a eté trouvée au Goze en 1743. d'une médiocre grandeur, ſur laquelle eſt écrit en Caractéres Arabes : *Sultan i Sciehh Emhhammet Gholi*, c'eſt-à-dire, Le Sultan ô grand Roi Mahomet Hali, & au revers *El Girbe*, c'eſt-à-dire, *Girbe.* J'en ai vu une autre d'or chez M. le Comte Manduca Piſcopo, qui eſt de la même grandeur, & ſur laquelle il y a en mêmes Caractéres : *Le Paſteur, Dieu, Mahomet Apôtre de Dieu, & docte Dieu.*

noître ce langage & cette écriture que je ſoutiens avoir été à peu près la même Langue qu'on y parle encore aujourdhui ; autrement on ne s'en ſeroit pas ſervi ; il ne pourroit même y en avoir dans aucun autre endroit du Monde, puiſque les Romains les avoient détruits par-tout. Que notre Adverſaire diſe tant qu'il lui plaira après Marmol ſon Auteur, que les Sarraſins ſe ſont rendus maîtres de notre Iſle en 828. il ne prouvera point qu'ils en ayent extirpé les Pheniciens & Carthaginois, ni qu'ils y ayent aboli pour toujours la Langue Punique qui y étoit en uſage avant & dans le tems du naufrage de S. Paul, & qu'on y parle encore aujourdhui.

Lib. 2. Rer. Arabic. cap. 12.

A la page 79. de ſa Diſſertation.

102. Quelles que ſoient les connoiſſances de l'Auteur de la Diſſertation, il nous permettra de préferer à ce qu'il dit ſur la Langue Maltoiſe, dont il n'a aucune notion, les découvertes qui ſont le fruit des recherches ſçavantes & laborieuſes de quelques-uns de nos Compatriotes. Quoique nous ne prétendions pas que la Langue Maltoiſe ſoit abſolument l'ancien Phenicien ou Carthaginois tout pur ; le mêlange des autres Nations qui ont vêcu avec nous y ayant ſans doute apporté de grandes altérations, néanmoins ces changemens ſuc-

ceſſifs dont les Langues vivantes ne peuvent être exemptes, (*a*) n'empêchent pas que la Maltoiſe ne tienne encore beaucoup de l'ancien Carthaginois.

103. C'eſt le ſentiment de Fazello, Quintin, Boſio, Abela & de M. le Comte Ciantar, qui ont fait à ce ſujet de ſçavantes Obſervations, & qui aſſurent qu'il y a pluſieurs années les Maltois entendoient une grande partie de la Scene qui eſt en Langue Punique dans la Comédie de Plaute, (*b*) & s'ils n'en comprenoient pas tous les termes, on doit moins l'imputer à la corruption arrivée dans notre Langue depuis ſa premiere origine Phenicienne, qu'aux altérations apportées néceſſairement au Langage de Plaute, depuis qu'on en a fait tant de Copies, qu'on n'entendoit point, avec des Caractéres Latins, qui ne peuvent rendre que très-imparfaitement les

(*a*) Voyez le *Diſcours Académique de M. Voltaire* imprimé en Italien en 1747. dans la *Raccolta Cologeriana*, *Tom. 37. Pag. VII.*

(*b*) Dans preſque toutes les Editions de Plaute on a fait des changemens dans les paroles & dans les Lettres de la Scene Punique. C'eſt ce qui a fait dire à un célébre Antiquaire le Pere Maria Lupi : *Malamente ſcritta Scena di Plauto in Penulo, che ſuſpiegata dal Bosharto. Diſſert. é Lettere Filolog. antiche Edit. di Arezzo en 1753. pag. 64.*

termes d'une Langue ſi différente, qui ſe prononçoit beaucoup de la gorge, comme nous en pouvons juger par notre Maltois qu'il eſt preſque impoſſible de mettre par écrit.

104. Ce que nous diſons des lumieres que donne aux Maltois leur Langue pour l'intelligence de la Scene Punique qui ſe trouve dans la Comédie de Plaute, paroîtra dans un petit Ouvrage qui n'eſt encore que manuſcrit, & qui ſera peut-être imprimé inceſſamment, intitulé : *Hannon Carthaginois, ou la véritable Explication de la Scene Punique de M. A. Plaute, donnée par le moyen de la Langue Maltoiſe, qui eſt l'ancienne Carthaginoiſe.* On y verra que bien loin qu'on puiſſe dire que les Maltois ayent adopté & retenu des Sarraſins en 828. leur Langage Arabe, & ayent pris les mœurs & les uſages de ces Peuples & des Siciliens, il eſt conſtant au contraire que depuis l'an 58. que Malte a été convertie à la Foi par S. Paul, le Peuple Carthaginois devenu Maltois, a toujours conſervé ſon Langage primordial, ſa foi & ſes mœurs, malgré les irruptions des Sarraſins dont il n'a jamais rien adopté, non plus que des Siciliens ; & en effet, comme il eſt certain que les Sarraſins ont été en Sicile avant de venir à Malte, & y ont fait un bien plus long ſéjour, s'ils

s'ils nous avoient laiſſé leur Langage, les Siciliens le parleroient auſſi ; or on n'en trouve pas chez eux le moindre veſtige, (*a*) ce qui eſt une preuve que le Maltois n'eſt point l'Arabe moderne, mais le véritable ancien Carthaginois.

105. Mais, me repliquera-t'on, ſi du tems du naufrage de S. Paul les Habitans de Malte étoient Carthaginois d'origine, il eſt certain qu'ils étoient alors ſous la puiſſance & la domination des Romains, ſuivant ce qu'en dit Tite Live que nous avons cité ci-deſſus ; on ſçait d'ailleurs que tous ceux qui appartenoient à l'Empire Romain jouiſſoient des mêmes priviléges que les Romains, & n'étoient plus traités de Barbares ; ainſi ces Carthaginois Habitans de Malte, ne pouvoient plus être des Barbares, puiſqu'ils étoient amis des Romains ; par conſéquent ce terme ne pouvoit convenir qu'aux Melediens qui n'étoient point encore ſous la puiſſance Romaine.

106. Le Pere George nous fournira lui-même la réponſe à cette objection ;

(*a*) Il reſte à la vérité encore en Sicile quelques termes Orientaux regardés par quelques-uns comme Arabes, & par d'autres comme Carthaginois. Maſſa dans l'Ouvrage, *Sicilia in Proſpettivà*, en deux Volumes in-4°.

il obſerve que S. Luc, qui eſt Auteur des Actes des Apôtres, n'étoit pas Romain, il le fait tantôt Grec, tantôt Hébreu, (a) & dit qu'il écrivoit en Grec & pour des Grecs; (b) or les Grecs appelloient Barbares tous ceux qui ne parloient pas leur Langue; c'eſt une obſervation de Corneille la Pierre; (c) c'eſt pourquoi les Romains traitoient les Grecs de Barbares, & les Grecs donnoient aux Romains le même nom qui proprement ne ſignifioit qu'étranger. Nom que S. Luc ne pouvoit pas donner aux Melediens, qui parloient Grec, comme il le pouvoit donner aux Maltois, qui parloient Carthaginois.

107. On ne ſera pas ſi ſurpris que le Peuple Maltois ait conſervé ſa Langue originale & ſes mœurs anciennes au milieu de tant de Nations qui ſont venues, ou pour habiter, ou pour commercer avec lui, tandis que les Siciliens qui ont été ſujets aux mêmes irruptions & aux mêmes viciſſitudes, ont pris les mœurs & le Langage de

---

(a) A la page 83. il le dit *Grec*, & à la page 93. il le dit *Juif* de nation.

(b) *Ibid.* pag. 83. *Græcus, Græcis, Græcè ſuam conſcripſit Hiſtoriam.*

(c) *In Epiſt. 1. ad Cor. 14. n. 100. v. 10.* Voyez *Melchior Incoſer in Mantiſſa, n. 110. Jean Leon in Deſcriptione Africæ, Lib. 1. c. 8.*

leurs vainqueurs, on ne ſera pas, dis-je, étonné de cette différence, quand on conſidérera que tous ces Peuples ſont entrés en Sicile en Conquérans, les armes à la main, & s'en ſont rendus maîtres par le fer, ce qui n'eſt point arrivé aux Maltois qui ont toujours conſervé la paix en changeant de maîtres, & ont eu la liberté de vivre ſous une Domination étrangere avec les mêmes mœurs, les mêmes Loix, la même Langue & la même Religion. Il ne doit pas avoir été plus difficile aux Maltois de conſerver l'ancien Langage Punique (*a*) parmi les différentes Nations qui ſont venues habiter avec eux, Grecs, Romains, Sarraſins & autres, qu'il ne leur a été depuis que l'Ordre fameux des Chevaliers y eſt établi. Jamais notre Pays n'a été ſi floriſſant, ſi peuplé, que depuis cette heureuſe époque; & quoique ces étrangers riches & puiſſans qui le dominent, ou qui y trafiquent, faſſent une partie conſidérable des Habitans, & certainement la plus illuſtre, cependant les Maltois n'ont ja-

(*a*) Je ſerois porté à croire que ces Familles de Malte qui portent des noms Maltois qui ont quelque ſignification, deſcendent véritablement de cet ancien ſang Carthaginois, comme *Sceberras*, *Blatamone*, *Fenech*, *Buttigieg*, *Mifsud*, & autres.

mais abandonné leurs mœurs & leur Langage, auxquels les étrangers ne peuvent ſe faire, ce qui ne ſeroit point arrivé, ſi la Religion nous avoit conquis & ſubjugués.

108. Je trouve encore une raiſon pour laquelle la Langue Maltoiſe s'eſt ſi bien conſervée parmi tant de Nations différentes, c'eſt que, comme ce ſont ordinairement les étrangers qui corrompent les Langues en les accommodant & les confondant avec la leur, la Langue Maltoiſe a toujours été préſervée de cette corruption à cauſe de ſa difficulté que les étrangers trouvent inſurmontable, ſurtout dans la prononciation, & qui provient de ce qu'elle n'a aucune analogie avec les autres Langues.

109. J'eſpere qu'on me pardonnera cette digreſſion; outre qu'elle n'eſt pas tout-à-fait étrangere à notre ſujet, on ſent qu'on a de la peine à réſiſter au plaiſir de parler de ſon origine, quand elle eſt ancienne & héroïque. Je reviens à notre argument ſur le nom de Barbares donné aux Maltois par S. Luc. Indépendamment de la juſte raiſon qu'avoient S. Luc & S. Paul d'appeller les Maltois Barbares, parce qu'ils étoient de véritables Carthaginois d'origine; le principal motif qu'ils eurent de les regarder comme tels, fut la

Langue de ce Peuple, qu'ils n'entendoient ni l'un ni l'autre. Mais eſt-ce ici une conjecture de ma part ? Les Grecs & les Romains donnoient-ils ce nom à ceux dont ils ne comprenoient pas la Langue ? Qui vous a déclaré, me dira-t'on, l'intention de S. Luc & de S. Paul ? Je réponds que c'eſt S. Paul lui-même. Cet Apôtre n'entendoit point la Langue des Carthaginois Maltois, qui n'entendoient pas non plus la ſienne, mais leur trouvant tant d'humanité & de bonté, (caractére ancien de la Nation dans des gens de Campagne,) ſa ſurpriſe (*a*) fut telle qu'il ne put s'empêcher d'en faire la remarque, & d'y donner des éloges, (*b*) & c'eſt ce Langage inconnu

Voyez Abela *in Malta Illuſtrata, pag.* 188.

(*a*) Le terme de Barbares ne peut être relatif aux mœurs des Maltois, puiſque S. Luc ajoute qu'ils avoient beaucoup d'humanité, c'eſt-à-dire, de bonté & de politeſſe, ce qui ne ſeroit pas compatible.

(*a*) *Barbari verò præſtabant non modicam humanitatem nobis. Act. Apoſt. XXVIII.* ℣. 2. & S. Jean Chriſ. dans cet endroit, *Homil.* 54. dit : *Ruborem nobie affirmant* Barbari, *neſciebant enim quinam eſſent illi, ſed ob calamitatem jam miſerebantur, quod homines eſſent*, comme j'ai déjà dit, la bonté & charité envers les étrangers étoit le caractére propre de la Nation, comme le prouve Abela dans ſa *Malta Illuſtrata*, par des monumens antiques. Le P. Paulli, *Tom. 2. du Codice Diplomatico, Pag.* 503.

que parloient les Maltois, & non leurs mœurs, qui porta S. Paul à leur donner le nom de Barbares. Il s'en explique lui-même aux Corinthiens, lorſqu'il leur dit que celui qui parle un Langage inconnu paſſe chez nous pour un Barbare : *Si ergo neſciero virtutem vocis, ero cui loquor* Barbarus, *& qui loquitur mihi* Barbarus, 1. *Cor. Chap.* 14. ℣. 10. Ainſi les mœurs n'étoient pas la ſeule cauſe qui faiſoit appeller un Peuple du nom de Barbares; la Langue qu'il parloit ſuffiſoit pour cela; & c'eſt en ce ſens que S. Luc traite les Maltois qui parloient la Langue Punique qu'il n'entendoit point. (*a*)

110. Mais, repliquera l'Apologiſte des Melediens, je veux bien avec vous que du tems de S. Luc il y eût encore à Malte, principalement dans les Campagnes, beaucoup d'anciens Carthaginois d'origine; au moins eſt-il certain que

---

fait mention d'un de cette eſpêce, c'eſt-à-dire, d'un Decret d'Hoſpitalité en Grec, qui étoit gravé ſur une Table de bronze, qui fut donné par le célébre *Fulvio Orſini* au Cardinal *Farneſe*, dont *Antonio Agoſtini*, Archevêque de Tarragone, fit tirer une copie qu'il inſera dans ſon *Traité des Loix & Senatus-Conſultes.*

(*a*) *Dicuntur* Barbari, *eo quod non loquebantur Hebraicè, Græcè, nec Latinè, alia enim Idiomata barbarica dicuntur. Gloſſa Major.*

les Principaux du Pays, & ſurtout ceux qui habitoient les Villes de cette Iſle, n'en étoient pas ; s'ils ne faiſoient pas la plus nombreuſe partie des Habitans, ils en étoient au moins la plus ſaine ; & S. Luc parlant en général, ce qu'il dit doit s'appliquer à eux, & non à de vils Payſans, qui dans un Pays ne comptent pour rien. Je réponds 1°. que cette diſtinction eſt idéale & purement conjecturale ; en effet, quelle preuve apportera-t'on que ceux qui n'étoient pas Carthaginois d'origine fuſſent en ſi grand nombre ? De plus, le Texte de S. Luc nous perſuade plûtôt qu'il parloit des gens de la Campagne : *Barbari verò præſtabant non modicam humanitatem nobis.* Des gens dans leſquels on eſt ſurpris de voir de l'humanité ; des gens qui aident à ramaſſer les débris d'un naufrage, qui apportent du bois & du ſarment pour allumer du feu, ces ſortes de gens ſont ordinairement dans les Campagnes ; c'eſt donc de ces derniers, & non des Principaux du Pays & de ceux qui demeuroient dans les Villes, que l'Apôtre a parlé. S'il eût donné à ceux-ci le nom (*a*)

(*a*) *Johan. Lightfootus ad Cap. 28. Act. Apoſtol. Samuel Boshart in Chanan. Lib. Cap. 26. Cellarius, Par. 1. Academ. Diſſert. 7. §. 26.*

de Barbares, peu importe ; il eſt certain que ce titre convenoit bien à ceux dont il parloit.

111. Je ne me contenterai pas d'avoir démontré que les Habitans de notre Iſle devoient être regardés par S. Luc comme des Barbares ; j'ajoute que l'Evangéliſte ne pouvoit donner ce nom à ceux de Meleda.

112. Je ſçai bien que le Peuple qui habitoit cette Iſle en avoit très-mal uſé avec les Romains, qu'il leur avoit donné long-tems ſujet de le traiter en ennemi, & qu'il mérita d'être rigoureuſement châtié par Auguſte, qui le ſubjugua. Mais quelques recherches que j'aye faites, je ne trouve point qu'on ait parlé dans cette Iſle pluſieurs Langues. Il y a apparence que, comme elle étoit entourée de Grecs, la Langue Grecque étoit la vulgaire & la ſeule qu'on y parlât ; je le crois d'autant plus que Oppien a compoſé dans ce Pays ſon Livre intitulé, *Haulieuticon*, (a) comme l'a démontré M. le Comte Ciantar. Le Pere George eſt même d'accord avec nous ſur le Langage des Mélediens, & on ſçait que leur Mer a porté le nom de Mer de

A la page 206. Ibid.

(a) Le P. Georges, *loc. cit.* §. *v. in Not. Melitæ Illyricanæ.*

Grece ; cela étant, l'Apôtre arrivant dans un Pays peuplé de Grecs, y voyant des uſages Grecs, entendant leur Langage, ne devoit pas donner le nom de Barbares aux Habitans. (*a*)

113. On doit encore faire attention que dans le tems qu'eſt arrivé le naufrage de S. Paul, l'Iſle de Meleda faiſoit partie de l'Empire Romain, puiſqu'elle y avoit été réunie par Auguſte, & que par conſéquent ſes Habitans ne pouvoient être appellés Barbares. Ils vivoient ſous la Domination des Romains, leur Langue & leurs mœurs étoient celles des Grecs ; qu'ils euſſent été ſubjugués par l'Empereur Auguſte, nous l'apprenons par le paſſage d'Appien rapporté par le Chanoine Bejerlinch : (*b*) *Appianus Alexandrinus ait Cæſarem Auguſtum* Melitenſes *cum defeciſſent magno & difficili bello ſuperaſſe quod maris potentes eſſent, & excur-*

(*a*) *Dicuntur à Paulo* Barbari, *quia non erant Græci. Sylv. Act. Apoſt. C. XXVIII.* & Niderſted. *in Malta nova & vetere, Cap. IV. Huc accedit quod cum Lucas natione Græcus ac Paulus neque eruditionis, neque Linguarum ignarus, Melitenſes Barbaros appellent, veriſimile non ſit quod ſi Epiri fuiſſet Melita, (quæ Græca eſt) ad quam Lucas delatus eſt, barbariei eos notaturos fuiſſe eum quibus & ſemet eſſent contaminaturi.* Mihi, pag. 12.

(*b*) Laurent Beyerlinch *in magn. Theat. Vit. hum. Litt. E. Pag. 347.*

ſionibus omnia loca infeſtarent, ac caſis infantibus reliquos captivos venundarent, quoniam igitur ſancto labore illos domuit, eos magnis opibus & viribus inſtructos fuiſſe oportet, ac licet victis Carthaginenſibus à Romanis ſubacti fuerunt, tamen recollegerunt ſe & viribus ſuperiores jugum Romanorum excuſſerunt. (*a*) Qu'arrive-t'il de leur réſiſtance opiniâtre contre les Romains ? Strabon nous l'apprend & rapporte que pluſieurs Villes de la Dalmatie furent priſes, ſaccagées & réduites en cendre par Auguſte.

Ciantar, *loc. cit. pag.* 207.

114. Meleda a été donc de ces Iſles infortunées de la Dalmatie, qui reſſentirent les effets de la colere des Romains ſous Auguſte & ſous Tibere, comme l'a très-bien obſervé Benvoglienti. (*b*) Appien le dit expreſſément : *Auguſtus deficientes* Meletinos *& Corcyreos qui Inſulas incolunt, ingenti belli mole ſuperavit, quoniam maria claſſe prædabantur.* (*c*) Notre Adver-

---

(*a*) Abela dans l'endroit cité, pag. 218. applique mal à propos aux Maltois ce paſſage, qui ne regarde que les Melediens.

(*b*) A l'endroit cité ci-deſſus, *pag.* 15. où il cite Suetone *in Vita Aug. & Tiberii.*

(*c*) App. *in Illyr.* Ce paſſage eſt cité par le Pere Georges, §. IV. Je ne comprends point, comme il a échappé au Renovateur ; ou s'il l'a lu, comment il n'y a pas fait réfléxion ; car pour peu qu'on faſſe attention, on voit facilement qu'il eſt

ſaire ne s'attendoit pas qu'on lui feroit voir ſa chere Meleda dans cet état de déſolation dans le tems qu'il croit que S. Paul y a abordé ; tel étoit pourtant alors le triſte ſort de cette Iſle orgueilleuſe, qui après avoir bravé long-tems la puiſſance des Romains, avoit été ravagée & dévaſtée par eux, dont le Peuple auparavant riche & nombreux, avoit été exterminé ou vendu en eſclavage, & qui dans le tems de S. Luc ne pouvoit être que la retraite de quelques Brigands, ou la demeure de quelques malheureux Peſcheurs. J'ai de la peine à croire que le défenſeur des Melediens regarde encore après cela leur cauſe comme la plus probable.

115. Qu'il diſe à préſent ſi les Romains & les Grecs pouvoient donner le nom de Barbares aux pauvres Habitans de cette Iſle dans cet état de miſere où ils les avoient réduits. Je ne doute point que M. l'Abbé Ladvocat ſur la conſidération de ces circonſtances, n'imite le grand S. Auguſtin en ſe rétractant de l'engagement qu'il a pris trop légérement d'ôter aux Maltois la gloire dont ils ſont jaloux, d'avoir reçu chez eux le grand

---

impoſſible de ſoutenir que le naufrage de S. Paul ſoit arrivé à Meleda.

Apôtre, pour la donner aux Mélédiens qui n'y ont jamais ſérieuſement prétendu. Comme je ne crois pas qu'il ait rien à nous répliquer, je regarderai ſon ſilence comme un effet de ſa conviction, & je l'imiterai.

116. Les vaines tentatives des Défenſeurs des Peuples de Meleda, n'ont ſervi qu'à faire revivre la mémoire du triſte ſort où ils ont été réduits & à fortifier davantage la pieuſe tradition des Maltois, qui juſqu'a préſent ont toujours poſſedé dans la bonne foi la gloire d'avoir donné l'hoſpitalité à S. Paul. Les Melediens inſtruits de l'état d'abaiſſement où ils ſe trouvoient au tems de cet événement, reconnoîtront bien qu'ils étoient alors hors d'état de pouvoir procurer à S. Paul & à S. Luc la réception dont ils ſe loüent, qu'ils ne pouvoient traiter pendant trois mois le Centenier & toute la ſuite avec tous les gens de l'équipage du vaiſſeau, comme ils l'ont été, qu'il ne pouvoit y avoir chez eux des Nobles ni de riches tels que Publius, qui étoit un Prince puiſſant, poſſedant pluſieurs Palais & des biens conſidérables dans l'Iſle, & qui fut ſur le champ en état de procurer aux étrangers pour leur paſſage un vaiſſeau commode & de grandeur convenable pour les conduire tous à Rome.

Toutes ces circonſtances démontrent que la choſe n'a pu arriver qu'à Malte, qui étoit alors une Iſle riche & floriſſante, où il ſe faiſoit un grand Commerce & dont les grands & magnifiques Ports en ont fait & feront toujours la gloire & l'ornement.

117. Il eſt donc évident qu'il n'y avoit que les Maltois auxquels Saint Luc pût donner le nom de Barbares, & il ne pouvoit abſolument le donner aux Melediens ; cette preuve me paroît de la derniere évidence, & tant qu'elle ſubſiſtera il faut que tout l'édifice du Pere Georges, que le Docteur & Bibliothecaire de Sorbonne a voulu en vain étayer, croule & tombe par terre. Il eſt inutile de ſe tant tourmenter pour changer l'Euro-Aquilo en Euro-Clydon, d'appeller le témoignage de Pline & de Solin pour prouver qu'avant S. Paul il n'y a jamais eu à Malte de Bêtes vénimeuſes, & enfin de reſſerrer ſi fort les limites anciennes de la Mer Adriatique que notre Iſle n'y puiſſe être renfermée.

118. Je me ſuis borné à diſcuter ces quatre points principaux pour juſtifier cette tradition ſi honorable pour nous dans tout le Monde Chrêtien ſur la venue de S. Paul dans notre Iſle. Je laiſſe triompher notre Adverſaire au Chap. 18. de

ſa Diſſertation, où il ſe forme une foule de chimeres pour les combattre. J'aime à le voir mettre ſérieuſement les Melediens aux priſes avec les Maltois ſur l'article de leurs traditions ; il fait paroître les premiers ſe moquans de la fontaine d'eau douce que S. Paul fit ſortir de terre à ſon arrivée, ſur les traces des pieds de l'Apôtre imprimées ſur la pierre en quelques endroits, ſur les bâtons & mamelles de S. Paul, ſur les langues & les yeux des Serpens, l'élévation de terre, d'où l'Apôtre en prêchant ſe faiſoit entendre juſqu'à Goze, ſur la pierre blanche de ſa Grotte, ſur les trois Images de la Sainte Vierge peintes par S. Luc pendant le ſéjour qu'il fit dans notre Iſle ; les Maltois rient bien plus de ceux qui traitent ſérieuſement de pareilles frivolités, qui ne ſont que dans la bouche du Vulgaire par-tout ignorant, crédule & ſuperſtitieux ; on eſt bien mal informé en Sorbonne ſi on en fait la doctrine de toute la Nation Maltoiſe.

119. Enfin, comme rien n'eſt préférable à la connoiſſance de la vérité, (a) & plus honorable que d'en prendre la

(a) *Veritas dum minimè defenſatur, opprimitur, & error cui non opponitur, approbatur. Ex Decr. C. Error. D. 83.*

défenſe, je ne me ſuis pas contenté dans cette controverſe de me ranger au ſentiment général, quoique je l'aye vu marqué au ſceau de la perpétuité & de la pluralité ; je dirai preſque de l'univerſalité. J'ai été bien-aiſe de reconnoître la vérité par moi-même ; j'ai ſuivi ſes traces pour la découvrir, & je me ſuis trouvé en état de la défendre contre les attaques de nos Adverſaires, leſquelles n'ont ſervi qu'à la mettre dans un plus grand jour. (*a*) Je conclus ce petit Ouvrage par un paſſage du ſçavant Pere Honoré de Ste. Marie, qui s'applique naturellement à la queſtion préſente. *Loc. cit. pag.* 132.

„ Quand on n'a pas droit de ſuppoſer
„ qu'un fait ſoit certain, ou au moins
„ très-probable, & qu'il n'eſt pas aſſez
„ atteſté, on eſt alors obligé de répondre
„ pertinemment aux objections qu'on
„ propoſe pour en faire voir la fauſſeté,
„ & on ne ſeroit pas reçu à dire géné-
„ ralement & ſans preuves plus ou moins
„ fortes, ſelon que le fait eſt atteſté pour
„ ſoutenir la vérité d'un tel événement,
„ qu'il y a bien des choſes, qui paſſent
„ pour vrayes, qui ſont combattues par

(*a*) *Magna eſt vis veritatis, quæ cum per ſe intelligi non poſſit, per ea tamen ipſa quæ ei adverſantur elucet. S. Hilar. 7. de Trinit.*

„ des objections qu'on a bien de la peine
„ à réſoudre, ou de ſatisfaire par des
„ réponſes vagues & par des Lieux com-
„ muns ; mais quand un fait ancien
„ eſt ſuffiſamment atteſté, il ſuffit pour
„ l'établir, ſuivant le Pere Mabillon, de
„ répondre aux argumens qu'on propoſe
„ pour combattre cet événement. *Sufficit*
„ *ad probandam uſitatæ rei antiquitatem refu-*
„ *tare argumenta quæ proponuntur in contrarium.*
„ Ceux au contraire qui rejettent ce fait
„ hiſtorique ne doivent pas être écoutés,
„ s'ils ſe contentent de donner de foibles
„ conjectures ; car ils ſont obligés d'ap-
„ porter des raiſons certaines, évidentes
„ & convaincantes. *Non ſufficiunt conjecturæ,*
„ *ſed veræ, manifeſtæ ac neceſſariæ argumenta*
„ *præferenda ſunt.* „

FIN.